



Programme pour l'éducation et
la formation tout au long de la vie



Promouvoir la RSE et le Développement durable dans l'accompagnement à la création d'activité

PECEID

Partenariat Européen pour une Création d'Entreprise Innovante et Durable

**Manuel de bonnes pratiques, recueillies à l'occasion
du projet PECEID.**

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Table des matières :

Introduction - Le projet PECEID et les différents partenaires

Partie I - Les concepts - le développement durable et la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

A – Le développement durable

B – La Responsabilité Sociétale des Entreprises

Partie II - Intégrer le développement durable aux formations? Certains le font déjà...

- Collectif Formation Société asbl (CFS) – Belgique
- Les Ateliers de Tanneurs – Centre d'entreprises d'économie locale et du développement de leurs activités - Belgique
- Le service agence-conseil de la SAW-B, Belgique
- La couveuse Inter Made, France
- Village partenaire – Groupe One, Belgique
- Slovholding, a.s : Entreprise de conseil dans le domaine de la construction – Slovaquie
- Ecological consulting a.s. - République Tchèque
- Le Centre Petit Soleil- Centre des activités écologiques de la ville d' Olomouc – République Tchèque

Partie III - Expériences d'entrepreneurs

Partie IV - Devenir une structure d'accompagnement responsable, c'est possible!

A – Présentation de pistes d'évolution, de recommandations et d'application de la RSE pour les structures d'accompagnement et les entreprises.

B – Exemple de pistes ayant émergé des différents échanges du projet PECEID.

Partie V - Annexes

INTRODUCTION

Un guide pour promouvoir la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et le développement durable dans l'accompagnement à la création d'entreprises.

Si ces pratiques sont aujourd'hui évidentes dans des secteurs spécialisés comme celui de l'économie sociale et solidaire en France ou en Belgique, elles ne sont malheureusement pas encore généralisées et systématisées dans l'entreprenariat plus classique.

La RSE et le développement durable peuvent s'insérer d'autant plus facilement dans les pratiques des entreprises lorsque la réflexion sur ces enjeux sociaux, économiques et écologiques se fait dès le lancement de l'entreprise. C'est pourquoi, il est primordial que les organisations actives dans l'accompagnement à la création d'entreprises puissent offrir des outils aux entrepreneurs afin de les aider à insérer la RSE et le développement durable dans les premiers pas de leur projet. Pour ce faire, quoi de plus intéressant que d'échanger nos bonnes pratiques entre pays européens ?

C'est de cette réflexion qu'est né le projet Grundtvig « Partenariat Européen pour une Création d'Entreprise et Durable » (PECEID) entre les acteurs de quatre Etats membres européens : Inter Made (France), RPIC (Slovaquie), CEPAC (République Tchèque) et Pour la Solidarité (Belgique).



Think Tank européen Pour la Solidarité
Rue coenraets, 66
B - 1060 Bruxelles
Tél: 02 535 06 88
info@pourolsolidarite.eu

Think Tank européen Pour la Solidarité : Le Think Tank européen Pour la Solidarité (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à nouer des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire, durable et porteuse de cohésion sociale.



INTER-MADE
18 rue du Transvaal
13004 Marseille
Tél: 04 91 50 66 16
contact@inter-made.org

Inter Made accompagne des initiatives économiques et sociales au service des territoires. Inter Made est une couveuse d'activités spécialisée dans l'accompagnement et la formation à la création d'activités liées à l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, elle accompagne et forme au métier d'entrepreneur des structures associatives, petites entreprises ou coopératives depuis 10 ans à Marseille. Elle accompagne à la fois des démarches sociales dans leur recherche d'autonomie financière par le développement d'activités économiques. Elle accompagne également les initiatives économiques dans leur démarche de développement durable.

Par ailleurs, depuis sa création en 2002, Inter-Made a acquis une expertise dans l'accompagnement de projets liés au développement durable qu'elle souhaiterait mutualiser à travers ce partenariat avec d'autres structures européennes d'accompagnement. Enfin, la formation dans le 13^e et 14^e arrondissements de Marseille nous a permis de mieux appréhender l'accompagnement de porteurs de projets issus de territoires prioritaires



et d'y adapter des outils spécifiques que nous souhaiterions enrichir au travers de la mutualisation avec les autres partenaires.



Regionálne poradenské a informačné centrum Komárno
Eötvösa 12
94505 Komárno
Tél: +421 35 770 19 38
rpic.kn@nextra.sk

Le Centre régional de conseils et de renseignement à Komarno (abréviation slovaque utilisée RPIC) a été créé en 1995 par quatre membres fondateurs: les villes de Komarno, de Kolarovo et de Hurbanovo, ainsi que la société anonyme NAVICOM. Sa mission consiste à favoriser des conditions de développement durable pour les PME en République Slovaque. Le RPIC offre aux clients de sa région des prestations d'informations, de conseils et de formations, le montage des business plans et de plans de marketing, l'élaboration de demande de financement et de projets de soutiens, des micro-crédits et des projets de développement. Le centre fait partie du réseau national des RPICs et des BICs et également d'EUROPE DIRECT.

Dans le cadre de ce projet, le centre souhaitait échanger avec les autres partenaires des bonnes pratiques orientées vers la problématique du développement durable dans les projets de création d'entreprise et notamment de celles des femmes suite à un congé de maternité.



Sdružení CEPAC - Morava
Jeremenkova 1142/42
772 00 Olomouc
Tél: +420 587 438 299
cepac@cepac.cz

Cet organisme dont l'échelle d'intervention est nationale, propose depuis 1993 des formations tout au long de la vie pour des adultes, des demandeurs d'emploi, ou du personnel de l'administration publique et d'entreprises. Le CEPAC a réalisé de nombreux projets cofinancés par la FSE (PO DRH, Phare, Equal) destinés au public défavorisé sur le marché du travail. CEPAC cherche à développer leurs propres méthodologies ainsi que des logiciels d'e-learning, de portails de formation et de Webcaste.

CEPAC propose ses prestations dans 15 districts de la République Tchèque.



Le projet PECEID vise à se faire rencontrer des organisations actives dans l'accompagnement à la création d'entreprises afin de :

1. favoriser les rencontres entre porteurs de projet européens de création d'entreprises
2. identifier et comprendre les activités, les méthodes, les spécificités et le contexte dans lesquels évoluent les partenaires
3. s'interroger sur la façon d'intégrer le développement durable et la RSE dans les pratiques d'accompagnement.

Concrètement, ce projet, lancé en 2010, a fait l'objet de plusieurs visites entre les quatre partenaires à Marseille (France), Komarno (Slovaquie), Olomouc (République Tchèque) et Bruxelles (Belgique). Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger sur les concepts de développement durable et de RSE, de visiter des entreprises et des accompagnateurs à la création d'entreprise et de faire émerger des idées communes. Enfin, le projet fut clôturé lors d'un séminaire à Komarno les 28 et 29 juin 2012, dernière occasion d'échanger et de s'inspirer de nos pratiques réciproques et surtout de présenter les conclusions de ces rencontres.

Ce guide marque l'aboutissement de ce travail de deux ans. Il se veut un outil pratique à destination des entrepreneurs et des accompagnateurs à la création d'entreprise afin de les aider dans leur quête de moyens pour insérer la RSE et le développement durable dans leurs pratiques. Après une première partie redéfinissant les concepts faisant l'objet de notre intérêt, les deuxième et troisième parties reprennent les témoignages d'une part de formateurs dans leur rôle d'accompagnateurs, et d'autre part d'entrepreneurs et leur position face au développement durable dans leur travail et leur vision de l'Europe. Vous trouverez également dans ce guide des pistes pour mener à bien des pratiques d'accompagnement en création d'entreprise ou de coaching « responsable ».

Enfin, un film disponible à la fin de cet ouvrage, retrace en image des échanges ayant eu lieu à Marseille, entre entrepreneurs des différents pays du partenariat. Ces échanges ont portés sur les thématiques de l'entreprenariat, du développement durable et de la citoyenneté européenne.

Partie I : Les concepts - le Développement Durable (DD) et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

A. Le développement durable

Définition :

« Un développement soutenable (ou durable) qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (extrait du rapport Brundtland, 1987).

Quelques étapes :

- En 1992 sont érigés lors du sommet de la terre de RIO les 27 grands principes du développement durable remplaçant l'homme au centre du développement durable. Ces principes sont déclinés dans un plan d'action pour le 21ème siècle: l'agenda 21, qui énonce des actions à entreprendre sans apporter de directives, il est conçu pour être décliné au niveau local.
- Le Global Reporting Initiative (GRI) – 1997: a pour mission de développer les directives applicables globalement pour rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales.
- En 2000 l'ONU lance le pacte mondial: l'objectif est d'inviter les entreprises à adopter, soutenir et appliquer un ensemble de valeurs fondamentales (droits de l'homme, normes de travail, environnement...).
- En 2001, l'UE lance son livre vert sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), pour encourager la responsabilité sociale, les moyens d'exploiter les expériences existantes, encourager le développement des pratiques novatrices, améliorer la transparence et la fiabilité des évaluations des initiatives réalisées en Europe. La même année, l'UE lance sa stratégie en faveur du développement durable.
- La Conférence de Bali en 2007: feuille de route pour la réduction des émissions des gaz à effets de serre lançant les bases d'un accord global sur le changement climatique qui succèdera au Protocole de Kyoto fin 2009.
- Le Grenelle de l'Environnement en 2007 a permis de nourrir le débat sur l'application du développement durable en région.
- En 2010, l'UE lance la Stratégie Europe 2020, avec le triple objectif 20/20/20 : réduction des émissions de 20% d'ici 2020, porter à 20% la part



des énergies renouvelables consommées et augmenter de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020.

- Fin 2010, la nouvelle norme ISO 26000 établit les lignes directrices pour la responsabilité sociétale des entreprises

Les enjeux du développement durable :

Nous sommes arrivés au constat que notre mode de développement actuel n'est pas viable, la consommation des ressources de la planète est plus rapide que sa capacité à se renouveler.

Le développement durable s'appuie pour répondre à cette situation sur des valeurs...

- la justice sociale
- la prudence environnementale
- l'efficacité économique
- la diversité culturelle
- l'aménagement équilibré de l'espace
- la citoyenneté et la concertation

... et des objectifs d'équilibre entre :

- moyens et besoins
- présent et futur
- l'homme et son environnement naturel
- nord et sud

Les principes du DD :

• **Le principe de prévention.** « Lorsque l'état des connaissances actuelles ne permet pas de prévoir et de connaître toutes les éventuelles incidences à long terme, des mesures visant à limiter ou à diminuer les éventuels impacts négatifs sont prises. » (Nations Unies, Agenda 21, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement)

• **Le principe de précaution.** « En cas de dommage graves ou irréversibles l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à



prévenir la dégradation de l'environnement. » (Nations Unies, Agenda 21, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement)

- **Le principe de responsabilité.** Le développement durable n'est possible que si chacun dans l'entreprise (et ses parties prenantes) se l'approprie, s'interroge sur le sens des actes et prend ses responsabilités.

- **Le principe de transparence.** Il impose une logique éthique, responsable et communicante dans le respect des règles relatives aux informations diffusées; une communication à égalité dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. La certification des comptes et sa présentation aux salariés et adhérents répond au principe de transparence.

- **Le principe de solidarité.** Nous sommes tous égaux en droit (nord/sud & jeunes/vieux).

- **Le principe de participation.** La gouvernance participative, tous les acteurs de la société doivent être impliqués dans la société, l'entreprise et les processus de décision.

- **Le principe d'intégration (transversal).** Il impose une démarche globale et exige de prendre simultanément et de manière interactive les dimensions économique, sociale, sociétale et environnementale. Fédérer les personnes et compétences complémentaires autour d'un projet.

- **Le principe de bonne gestion.** Il vise à économiser les ressources non renouvelables et à utiliser les technologies et techniques « propres » à un coût acceptable.

- **Mais avant tout, le principe de respect des lois.** « La loi est la base minimum à partir de laquelle une entreprise peut dégager une démarche de développement durable, ne pas respecter la loi impacte fortement sur le principe de responsabilité et de prévention ». Une veille réglementaire clairement prédéfinie et actualisée en permanence répond au principe de respect des lois.



B. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Définition :

• « Responsabilité d'une organisation pour les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement par un comportement transparent et éthique qui:

- contribue au développement durable et au bien être de la société
- prend en compte les attentes des parties prenantes
- respecte les lois en vigueur et est compatible aux normes internationales
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans sa sphère d'influence » (source : définition de la norme ISO 26000)

• Dans sa communication en 2002 intitulée « la responsabilité sociale des entreprises : une contribution des entreprises au développement durable », la Commission européenne définit la RSE comme un « concept désignant l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes ».

Les principes de la RSE :

- Transparence
- Accountability (rendre compte)
- Respect des lois
- Dialogue avec les parties prenantes
- Concept de « materiality » (pertinence et importance prioritaire pour l'entreprise)

Norme ISO 26000 : objectif de concertation internationale forte pour intégrer la RSE dans les projets des entreprises.

L'entreprise et ses parties prenantes : les parties prenantes ont des attentes et des besoins par rapport à vous et votre entreprise. Ces attentes et ces besoins représentent des opportunités et un réel facteur de développement. Mais ces attentes et ces besoins représentent également des risques et peuvent menacer le bon fonctionnement de votre entreprise.



Il faut donc analyser, prioriser et hiérarchiser ces attentes et besoins selon les parties prenantes.

Les différentes parties prenantes d'une entreprise peuvent-être :

- les dirigeants
- la direction
- les salariés
- les clients
- les usagers
- les fournisseurs
- les collectivités locales...

Partie II : Intégrer le développement durable aux formations? Ils l'ont fait !

Sont présentées ici quelques structures liées à l'accompagnement de projets en lien avec la création d'entreprises ou le développement durable. Si cette liste n'est évidemment pas exhaustive, toutes ces structures ont en commun d'avoir intégré dans leur offre d'accompagnement ou de formation des pratiques respectueuses du développement durable.





CFS asbl organise un nouveau **Cycle de formation**

Vous souhaitez mettre en œuvre une démarche de développement durable dans votre association ?

Acquérir des outils concrets de mise en œuvre tout en développant une posture critique et analytique. **Alors cette formation est faite pour vous !**

“ Devenez
l'animateur-référent
Développement durable
au sein de votre association ”





Formation « Devenez animateur-référent développement durable de votre association »

Nom du projet Collectif Formation Société asbl (CFS)

Localisation Belgique, Bruxelles (commune de Saint-Gilles)

Description Le CFS est une association qui prône l'accès à l'éducation et à la culture pour tous. L'association est active dans l'aide aux personnes n'ayant pu obtenir de diplôme grâce à des formations adaptées. Mais elle travaille également dans le domaine de l'éducation permanente en organisant des **formations à l'intention du secteur associatif**. Ainsi, en 2010-2011 elle a organisé pour la première fois une formation gratuite « **Devenez animateur-référent développement durable de votre association** ».

Engagement environnemental Depuis longtemps, mais surtout depuis cette formation, le CFS est sensible au DD et essaye de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement au sein de l'association (bâtiment, consommation d'énergie, ...).

Méthodologie de formation ou sensibilisation particulière en lien avec le DD La formation proposait, en 11 journées de formation, **d'aider à mettre en œuvre une démarche de DD dans les organisations**, acquérir des outils concrets de mise en œuvre et développer un avis critique relatif au concept de DD. L'idée était que des pratiques de DD s'installeraient plus facilement dans des associations si une personne (un « référent ») est en charge de cela dans l'organisme et apprend à maîtriser des outils concrets et développer une réflexion à ce sujet pour sensibiliser ses collègues. Les journées se faisaient toujours en **deux temps** :



1. Après un brainstorming sur la base d'une œuvre artistique (film, peinture, ...), définition de concepts (analyse macro-économique, politique et scientifique du DD sous différentes thématiques)

2. Mise en œuvre technique : comment agir concrètement dans son association ? Comment changer certaines pratiques malgré les difficultés financières et techniques qui empêchent de faire de gros travaux/ changements ?

Thématiques : l'empreinte écologique, les énergies, l'eau, l'alimentation, la mobilité, les déchets, les consommables de bureau, bruit et DD, la publicité et le bâtiment.

Des **évaluations** régulières étaient faites pour adapter le programme. La formation avait lieu une fois par mois, pour permettre aux apprenants d'assimiler petit à petit ce qui avait été vu. Une dernière réunion permettait aussi de revoir ce qui avait été vu, le synthétiser et voir comment cela avait été approprié. Pour cela aussi, des comptes-rendus étaient rédigés et distribués après chaque séance et une newsletter avait été créée.

Résultats :

- Prise de conscience de la nécessité de chercher des informations sur le DD auprès d'une grande diversité de sources
- **Réflexion critique générale** sur le DD, la consommation
- **Réflexion sur comment intégrer le DD dans son association** et mise en place de **pratiques concrètes** respectueuses de l'environnement sur les lieux de travail



- Réflexion également sur comment **intégrer le DD dans le contact des associations avec des publics** déjà défavorisés et exclus de la consommation (et sans culpabiliser ce public)

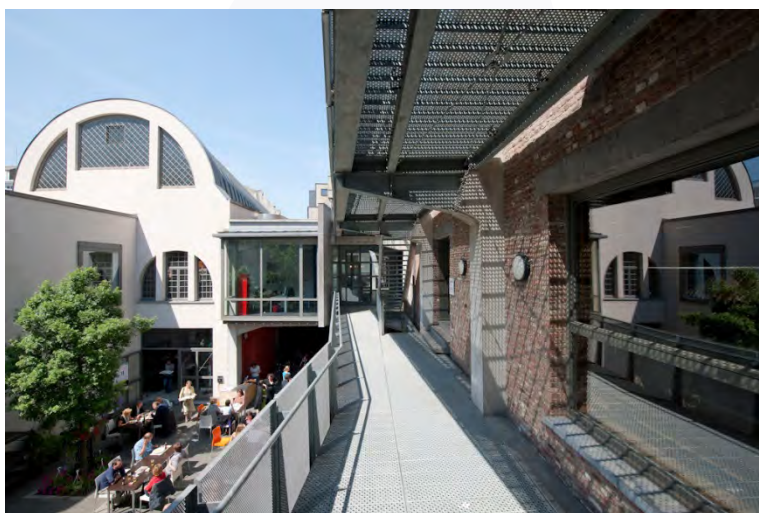


Photo de l'Atelier TIC (recyclage et réparation d'ordinateurs)



Les Ateliers de Tanneurs – Centre d’entreprises d’économie locale et du développement de leurs activités

Nom du projet Les Ateliers des Tanneurs

Localisation Belgique, Bruxelles (commune de Bruxelles)

Description Les Ateliers des Tanneurs proposent un lieu d'**hébergement** (2 à 5 ans) pour le lancement d’entreprises d’économie locale. Mais ils proposent aussi des services d'**accompagnement** : ils aident à la création et au développement de projets (conseils, coaching et services administratifs). Tant sur le plan interne que l’accompagnement aux entreprises, les Ateliers des Tanneurs essayent de mettre en place des pratiques responsables sur le plan économique, social et environnemental. Cette réflexion est toujours en cours et les Ateliers des Tanneurs essayent encore d’avancer, en fonction de leurs moyens. Dans la sélection des projets par exemple, ils favorisent l’entrepreneuriat des femmes, des projets qui ont un objectif sociétal, ou des projets respectueux de l’environnement.

Engagement environnemental Les Ateliers des Tanneurs sont sensibles à l’impact de leurs pratiques sur l’environnement :

- Un bilan énergétique des bâtiments a été réalisé et plusieurs recommandations ont été mises en œuvre (thermostats, lampes led, ...)
- Plusieurs projets « verts » sont hébergés (comme une entreprise de reconditionnement d’ordinateurs ou un marché bio)
- Un critère de satisfaction « éco-responsable » a été mis en place



Gouvernance et organisation en interne Les Ateliers des Tanneurs embauchent eux-mêmes beaucoup de personnes éloignées du marché de l'emploi (« article 60 »).

Méthodologie de formation ou sensibilisation particulière en lien avec le DD Dans leur accompagnement aux entreprises, les Ateliers des Tanneurs sensibilisent les entreprises à leur impact environnemental ou à la diversité au sein du personnel embauché. Les entreprises sont ainsi informées de l'importance de ces principes et de quelques moyens pratiques mais ne sont pas obligées de les respecter. En ce qui concerne l'engagement environnemental par exemple, le facteur « coûts » est bien souvent trop difficile à surmonter.



Photo du projet Bois Vert



Le service agence-conseil de la SAW-B, un accompagnement personnalisé aux entreprises d'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles

Nom du projet Agence-conseil de la SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises)

Localisation Belgique, Bruxelles et Wallonie.

Description La SAW-B défend les alternatives économiques en Wallonie et à Bruxelles. Sa mission est de soutenir le développement d'une économie centrée sur le **respect de l'humain et de l'environnement**. Les entreprises qu'elle représente proposent des réponses concrètes et innovantes aux enjeux de notre société et le développement d'emplois de qualité. La SAW-B prône au sein de son équipe et dans ses relations avec ses partenaires le pluralisme, l'innovation, le partenariat, la qualité, la démocratie participative et l'engagement.

Parmi ses services, la SAW-B offre un **accompagnement à la création d'entreprises d'économie sociale** grâce à une agence-conseil.

Engagement environnemental La SAW-B porte une attention toute particulière aux activités durables. Cette sensibilité est également renforcée par le fait que l'économie sociale est assez active dans des filières dans laquelle le DD est présent (recyclage, tri, ...). En interne, la SAW-B fait également attention à son impact environnemental :

- Caterings faits avec des produits équitables, bio ou locaux
- Utilisation de papiers recyclés et d'encres vertes
- Etc.

Gouvernance et organisation interne La SAW-B a développé un modèle de gouvernance interne. Dans la mesure du possible, elle engage des employés en insertion professionnelle.



Méthodologie de formation ou sensibilisation particulière en lien avec le DD

Le DD est présent dans l'accompagnement global, mais son poids **dépend d'un projet à l'autre** (car l'accompagnement est personnalisé). L'insertion du DD dans les pratiques des entreprises dépend aussi fortement du public, lorsque les personnes ont un faible background scolaire, il est déjà difficile de leur faire faire les premières étapes comme le business plan, donc le DD est encore plus dur à intégrer.

La façon dont la SAW-B intègre les thématiques du DD **dépend aussi fortement de la réceptivité du public**. Celui-ci est généralement ouvert à la discussion à propos du DD mais est assez souvent freiné par les coûts et contraintes que peut représenter le DD. Ces entrepreneurs notent par exemple le manque de dispositifs d'aides pour intégrer le DD de façon systémique dans l'entreprise.

Du point de vue pratique, le DD est présent à tous les niveaux de formation : on demande **à toutes les étapes** aux entrepreneurs de se questionner sur l'impact environnemental de leurs pratiques (approvisionnement, transports, ...).

La SAW-B fournit également des **outils d'éducation permanente** sur le DD et la RSE et des outils développés par des partenaires comme Group One et ses EcoTips.



inter made

entreprendre solidaires !





Nom du projet Inter-Made

Localisation France, Marseille

Description Inter-Made est une couveuse d'activité spécialisée dans l'accompagnement au démarrage de projets économiques et sociaux. En proposant à des futurs entrepreneurs des dispositifs d'accompagnement et de formation, elle appuie ainsi des individus ou des collectifs à créer leur propre emploi à travers un projet de création d'activité. Elle accompagne à la fois des associations et des entrepreneurs individuels sur les différentes phases de leur projet (amorçage, faisabilité, test et lancement).

Engagement environnemental Inter-Made sensibilise les porteurs de projet à la prise en compte de l'impact environnemental lié aux activités des projets développés au sein de la couveuse. Certains projets sont directement en lien avec la thématique de l'environnement ou du développement durable (ressourceries, recyclage des déchets, énergies vertes, transports alternatifs). Cette thématique est alors directement travaillée et valorisée de manière intrinsèque dans les projets accompagnés. Inter-Made essaye également de sensibiliser les autres projets qu'elle accompagne à travers l'exemplarité de ses propres pratiques quotidiennes.



Exemple :

- utilisation d'une chaudière fonctionnant avec de l'huile de friture recyclée,
- recyclage (encres, papier, fournitures).
- remboursement complet des transports en commun des salariés (limitant ainsi l'intérêt de prendre sa propre voiture personnelle),
- compostage d'une partie des déchets organiques qu'elle produit...
- travail avec des fournisseurs de produits d'entretien écologiques
- valorisation de l'ensemble de ses pratiques dans un rapport sociétal

Gouvernance et organisation en interne

Inter-Made est une association dont environ 60 % des administrateurs sont des porteurs de projets. Le Conseil d'administration est ainsi un lieu proposant une vie associative participative et impliquant les usagers qu'elle accompagne au quotidien. Le CA propose ainsi un cadre favorisant la structuration des porteurs de projet sur les aspects de gouvernance (vie associative, leadership, collectif) des projets qu'elle accompagne. Ces conseils d'administration sont ouverts aux salariés.

Méthodologie de formation ou sensibilisation particulière en lien avec le DD

Inter-Made propose des formations spécifiques aux projets liés à l'économie sociale et solidaire (Starter et Couveuse), pour lesquels les pratiques respectueuses du développement durable reste un des piliers.



A travers ses autres modules d'accompagnement ou de formation, Inter-Made sensibilise les futurs entrepreneurs à leur impact environnemental ou au respect de pratiques de politiques sociales motivantes. Par exemple, à l'occasion d'une formation en lien avec l'étude de marché, les formateurs vont s'appuyer sur des exemples de fournisseurs écologiques, sur des pratiques valorisant le partenariat entre différents acteurs et non l'approche concurrentielle classique. La sensibilisation au développement durable est ainsi abordée de façon transversale sur l'ensemble des pratiques.

Inter-Made valorise également le rapport sociétal comme un complément au rapport d'activité des entreprises, permettant de mettre en valeur ses pratiques. Elle cherche à promouvoir cet outil auprès des futurs entrepreneurs.



Groupe One
| Entreprenre pour
| l'Homme et la Nature



Village Partenaire
Centre d'Entreprises de Saint-Gilles



Cour intérieure de Village Partenaires



Structure Village partenaire – Groupe One

Localisation Belgique, Bruxelles

Description Groupe One est une structure associative (asbl) ayant pour vocation de favoriser de développement économique local durable appliqué à l'économie. Un de ses départements, Village Partenaire, met ainsi à disposition des entrepreneurs des bureaux et toute une série de services qui facilitent la vie de l'entreprise. La mission du Village Partenaire est de procurer les meilleures conditions possibles de viabilité aux projets portés par des entrepreneurs ou des P.M.E. en phase de lancement. Elle propose également à travers le guichet d'économie locale (GEL) un service d'accompagnement ou de formation destiné à la création d'entreprise. Sa mission est d'accompagner toute personne désireuse de créer ou de développer sa propre activité à Bruxelles (Village Partenaire) et plus largement en Wallonie (Groupe One). Groupe One mène également des actions de coopération liées à l'entreprenariat en République Démocratique du Congo.



Engagement environnemental Village Partenaire gère le bâtiment et les infrastructures de manière rationnelle tout en mettant un point d'honneur sur la convivialité et en respectant le label régional :

Des panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit pour réduire la consommation d'électricité

- Un mini centre de tri est à disposition des entreprises hébergées
- Filières de recyclage pour la gestion de ses déchets
- Lombri-compostage pour le recyclage des déchets organiques
- Les consommations d'énergies sont mesurées et contrôlées
- Un mur végétal a été posé dans la cour du centre d'entreprise
- Les achats sont réalisés selon des critères écologiques et durables
- Le centre utilise exclusivement des produits d'entretien écologiques
- Des activités ludiques sont organisées entre entrepreneurs du Centre

Village Partenaire met également des services durables à disposition des entreprises hébergées : Vélos ou voiture partagés, Parking vélos, Cafeteria (produits bio et équitable), Livraison de panier bio, achats groupés, ...



Méthodologie de formation ou sensibilisation particulière en lien avec le DD Village Partenaire a développé une expérience spécifique à l'élaboration de projets entrepreneuriaux durables, et souhaite en faire bénéficier tous les porteurs de projets intéressés par cette dynamique. Ce d'autant que de plus en plus de futurs entrepreneurs sont conscients des enjeux de sociétés et portent des projets en lien avec le développement durable.

Village partenaire propose ainsi des modules de coaching et d'outils performants. Ces interventions comportent 4 volets :

- La sensibilisation : Séance de sensibilisation collective au développement durable et à l'entrepreneuriat responsable.
- L'éco-gestion : Séances individuelles de suivi permettant de « durabiliser » les projets.
- Le suivi, via les outils de gestion « Eco Gest » ou Eco Tips: Conseils environnementaux et Tableaux de bord dynamiques offrant au porteur des indicateurs de sa santé financière et environnementale.
- La mise en réseau d'entrepreneurs durables.

Il propose également ces mêmes outils à des porteurs d'un projet non liés au développement durable. Il mène ainsi une politique proactive de sensibilisation à des pratiques respectueuses du développement durable auprès de tous les entrepreneurs qu'il accompagne.



SLOVHOLDING a.s.



Ing. Alojz Hančín



Conseils dans le cadre des constructions passives, des ressources renouvelables dans la construction et la certification énergétique des bâtiments.

Nom du projet Entreprise de conseil dans le domaine de la construction: Slovholding, a.s.

Localisation Slovaquie

Description Slovholding, a.s., est une entreprise de construction qui propose la conception, la construction et la certification de la construction des bâtiments passifs. La directive européenne 2002/91/ES et puis la loi slovaque no. 555/2005 RdL relatives à l'économie énergétique des constructions ont défini les conditions de conception, de construction et de certification des bâtiments et la nécessité de sensibilisation pour augmenter la part de production d'énergie provenant de ressources renouvelables avec l'objectif de diminuer la consommation totale d'énergie dans les bâtiments. Pour diminuer réellement le niveau de consommation d'énergie, l'entreprise Slovholding propose des outils : du contrôle lors de la réalisation jusqu'à la délivrance du certificat énergétique, une fois la construction finie. Slovholding, a.s. propose aux clients des conseils gratuits du processus de conception à celui de construction.



Engagement environnemental Slovholding, a.s porte une grande attention à l'utilisation des sources renouvelables pour la production d'énergie, pour le chauffage et le chauffage de l'eau. L'entreprise sensibilise, grâce à des conseils gratuits, les propriétaires à l'orientation économique et énergétique, à la diminution de la consommation d'énergie et à la préférence d'utilisation des pompes à chaud, des éléments photovoltaïques, du chauffage solaire de l'eau et d'autres sources renouvelables pour le fonctionnement des édifices. Les ressources renouvelables et leur utilisation ont un impact positif pour l'environnement et s'inscrivent dans le DD.

Méthodologie de formation ou sensibilisation particulière en lien avec le DD Les experts de l'entreprise Slovholding, a.s. sensibilisent les clients au choix de systèmes énergétiques adaptés, qui, en-dehors de l'effet direct économique, a également un impact sur l'environnement à long terme. L'aspect économique reste déterminant de nos jours. C'est la raison pour laquelle il faut correctement calculer et comparer les systèmes énergétiques traditionnels (combustibles fossiles) avec les systèmes de ressources renouvelable. Il est nécessaire de donner au client l'information complète, avec une vision à long terme, en tenant compte de l'augmentation continue des prix des combustibles fossiles, le calcul de l'augmentation des prix de biens immobiliers, l'économie d'espace bâti, et l'absence de cheminée aux autres équipements avec l'économie effectuée.





ECOLOGICAL CONSULTING a.s.

Nom du projet ECOLOGICAL CONSULTING a.s.

Localisation République Tchèque, Olomouc

Description ECOLOGICAL CONSULTING a.s. est un organisme indépendant, qui propose des conseils et de l'expertise dans les domaines de la protection et du respect de l'environnement, la sécurité au travail et de la formation.

Méthodologie de formation ou sensibilisation particulière en lien avec le DD Ses activités s'adressent à la fois à des collectivités locales et à des entreprises. Parmi les activités de l'organisme on retrouve des conseils, de l'accompagnement et des prestations dans le domaine environnemental. Il propose notamment :

- Des services dans le domaine de l'évaluation des impacts des actions sur l'environnement
- L'évaluation des impacts sur la santé publique
- Des prestations complètes en protection d'environnement et de paysage (NATURA 2000, évaluation biologique, les études d'inventorisation, les avis d'experts,...)
- Offre de veille écologique et la mise en œuvre des expertises professionnelles
- Elaboration des expertises (les études de dispersion et les avis d'experts, ...)

Le domaine environnemental représente la partie la plus importante de l'activité de la société Ecological Consulting et de ses prédécesseurs depuis sa création en 1996.



Sluňákov

Centrum ekologických aktivit
města Olomouce, o.p.s.





Centre des activités écologiques de la ville d'Olomouc

Nom du projet eSluňákov – Le Centre Petit Soleil- Centre des activités écologiques de la ville d'Olomouc, o.p.s

Localisation République Tchèque, Olomouc

Description "Petit soleil" est un centre de formation environnementale, proche de la ville d'Olomouc.

Ce centre conçu sur le principe de l'éco-construction, a pour finalité de rapprocher l'homme de la nature dans une relation d'estime réciproque. Il est l'une des structures les plus importantes en République Tchèque consacrée à la formation dans le domaine de l'environnement. Petit soleil propose ainsi de réfléchir ensemble sur la question des relations entre l'homme et la nature, dans un environnement amical et créatif.

Méthodologie de formation ou sensibilisation particulière en lien avec le DD

Le centre met en œuvre les programmes de formation pour tous types d'écoles, animés par des formateurs professionnels. Il participe notamment à la formation permanente des instituteurs dans la région, dans le domaine de l'environnement. Il participe également à la formation universitaire des futurs instituteurs.

Il s'adresse aussi au grand public en proposant des conseils en écologie, en organisant des excursions, des soirées thématiques et d'autres actions de sensibilisation à l'environnement. Le centre organise notamment depuis 20 ans le plus grand festival écologique pour grand public en République Tchèque (EDO).

Il a pris part à plusieurs projets européens et nationaux. Le centre Petit Soleil a obtenu plusieurs prix régionaux, nationaux et internationaux et participe ainsi à la promotion de la ville et de la région d'Olomouc dans divers médias.



Le centre propose également la mise à disposition du lieu pour des réunions de travail, ou de l'hébergement. Ces activités comme la location de vélo ou de barque pour découvrir les environs du centre participent en grande partie au financement du centre.



Partie III : Expériences d'entrepreneurs

Cette partie présente des témoignages d'entrepreneurs Tchèques, Slovaques, Belges et Français. Les interviews réalisées se sont centrées autour de 3 thèmes :

1. le projet et le parcours de création d'entreprises
2. le lien entre entrepreneuriat et développement durable
3. la citoyenneté européenne.

La conception et la réalisation de spectacles et événements avec Luc Petit Création (Belgique, Bruxelles)



Né de la rencontre de Luc Petit, Pierre-Philippe Baeken et Anne Roelandt, et ainsi constitué d'un pôle créatif et d'un pôle de production, le groupe Luc Petit CREATION peut offrir à ses clients la conception et la réalisation de spectacles et d'événements sur mesure.

Luc Petit Création travaille tant pour le secteur privé que public en proposant une gamme étendue de projets artistiques : création de spectacles grand public ou d'entreprise, lancement de produits, inauguration, parades, opéras patrimoniaux et urbains, défilés de mode, conception d'expositions, etc... « *Chaque spectacle conçu est une création originale destinée à laisser au public une image forte, illustrant les valeurs ou les thèmes chers au client. Disposant d'une plate-forme exceptionnelle de numéros et de performers sélectionnés parmi les meilleurs artistes internationaux, les*



prises en scene de Luc Petit CREATION sont présentées dans le monde entier ».

Cette entreprise a été créée dans le but d'augmenter la visibilité et le nombre de projets de ces trois indépendants. En créant cette entreprise (gage de crédibilité et de professionnalisme), ces personnes déjà bien expérimentées n'ont pas fait appel à une aide extérieure ou à des formations.

Encore à leurs débuts, ils n'intègrent pas encore entièrement le développement durable à leurs pratiques, mais Luc Petit Création tente tout de même de tenir compte de son impact sur l'environnement en utilisant le moins de papier possible et en contrôlant sa consommation d'eau et d'énergies. La réflexion est donc toujours en cours et pourrait être alimentée par des bonnes pratiques ou des formations adaptées.

Pour Anne Roelandt, l'Europe rime avec « Union », « performance » ou encore « égalité ». Son sentiment d'identité européenne est pourtant assez mitigé, sans doute notamment du fait que l'entreprise vise surtout le marché mondial. De plus, si l'entreprise répond de temps en temps à des appels d'offre européens, ceux-ci demandent souvent beaucoup plus de travail et d'uniformisation, ce qui demande beaucoup de temps aussi.

Ouverture d'un restaurant japonais à Marseille, Hiromi et Bertrand Cardon

« Nous avons choisi d'entreprendre en couple. Nous souhaitons ouvrir prochainement un restaurant bio pour faire connaître la cuisine japonaise à Marseille. Nous avons élevé nos enfants depuis 17 ans dans la double culture française et japonaise. Habitant à Marseille, je suis la seule japonaise du quartier. Dans un premier temps, cuisiner japonais à la maison était une façon de faire connaître notre culture à nos enfants. Au bout d'un certain temps, nous avons eu envie de sortir du cadre familial pour faire connaître notre culture aux autres à travers la cuisine. »

« Nous avons globalement eu de la chance dans la vie et nous avons envie de partager avec nos futurs employés la réussite de notre entreprise. Dans notre parcours de création d'entreprise, nous sommes aidés par Inter



Made. Notre projet se précise grâce à eux. Nous sommes en train de monter un dossier pour présenter notre projet. »

Développement durable ? *« Nous sommes conscients du respect de notre environnement. Consommer bio pour la santé, pour protéger notre terre et pour les générations futures. Le Développement durable est aussi une façon de travailler, en respectant et en motivant les salariés d'une entreprise. Tout le monde a les mêmes droits sur Terre, mais il faut penser aux générations futures. Il faut se poser la question : Comment faire à notre échelle, en créant notre petite entreprise pour réduire notre impact sur la terre ? Respecter le développement durable, c'est une manière d'être cohérent avec nos valeurs. C'est pour nous aussi un argument de vente pour faire reconnaître la qualité de notre restauration. »*

Engagement social ? *« La Scop permet d'associer aussi des valeurs sociales en impliquant tous les salariés dans l'entreprise (un salarié une voix). Un salarié impliqué, c'est un salarié motivé et ça doit normalement avoir un effet sur la réussite économique. Et puis c'est aussi une façon de fidéliser les gens qui travaillent bien en les associant au projet. C'est un gros problème dans la restauration le Turn-over des salariés. »*

Engagement environnementale ? *« Nous utilisons essentiellement des produits bio (nourriture et produits d'entretien). Nous essayons de réduire nos déchets et nous faisons le compostage des matières organiques. A part quelques produits importés du Japon, les produits viennent dans la mesure du possible des environs de Marseille. Suite aux problèmes nucléaires du Japon, nous avons choisi également d'utiliser des sources d'énergie moins polluante chez nous et dans notre futur restaurant. Même si on ne peut pas installer des panneaux solaires partout, on peut aujourd'hui passer par Enercoop comme fournisseur d'électricité qui garantie de l'énergie renouvelable. »*

Et l'Europe dans tout ça ? *« Au sujet de l'Europe, nous sommes tous citoyens de l'Europe mais nous sommes tous très différents. Rester dans l'Europe c'est accepter les différences. L'Europe c'est avant tout pour supprimer les frontières et garantir la Paix. L'Europe ne va pas très bien*



aujourd'hui. L'Europe n'a pas d'impact directement sur notre entreprise. Par définition nous sélectionnons nos produits parce qu'ils ne viennent pas de loin. Nous consommons localement. Ou alors juste quelques produits importés du Japon. Par contre, l'Europe est une source d'inspiration notamment sur le développement durable. Les expériences et les pratiques en Allemagne ou dans le nord de l'Europe au niveau par exemple des énergies renouvelables sont intéressantes et inspirantes pour nous. »

Reprise d'un commerce d'alimentation générale (Belgique)

Pierre Fontaine a repris il y a un an un commerce d'alimentation générale. *« J'avais le projet initial de nouer des relations professionnelles dans le secteur de l'agro-alimentaire : boucher-charcutier, négociant en vins, boulanger, distributeurs de produits fins et bio, producteurs ; afin, petit à petit, de créer un réseau d'affaire pour développer des activités futures plus diversifiées et moi-même me positionner comme intermédiaire ou négociant »*. Les « affaires » lui sont apparues comme un moyen de se déterminer professionnellement (après un parcours riche et varié) et de pouvoir assumer plus de responsabilités. Il s'agissait d'une décision mûrie mais aussi une question de hasard qui s'est présenté lorsque Pierre Fontaine a trouvé une affaire à revendre. Pour lui, être entrepreneur demande beaucoup de détermination, de persévérance, et d'autonomie.

Il ne s'est pas vraiment fait aider lorsqu'il a lancé son affaire et a dû régler beaucoup de problèmes lui-même. Il trouvait d'ailleurs l'accès à la création d'entreprise assez difficile.

Son activité est concentrée sur un public local mais aussi sur un maximum de producteurs locaux. En plus d'un apport économique, cela permet surtout à cet entrepreneur de rencontrer des professionnels et mieux comprendre ce qu'il vend.

Pour ce commerçant, entreprendre et développement durable sont des concepts compatibles. Selon lui, le développement durable est d'ailleurs quasiment devenu une exigence dans la stratégie de communication des entreprises ! Mais concrètement, il s'insère dans des activités de « slow food », essaye de mettre en place une politique de tri de déchets plus



efficace, et évite les trop longs circuits pour l'approvisionnement de ses produits.

Pour lui, l'Europe représente surtout un cadre de référence législatif et une réalité historique plutôt qu'économique ou politique. Il se sent européen « dans un espace de différences où celles-ci trouvent à communiquer ». En tant qu'entrepreneur, il ne voit pas l'UE comme un atout : « dans ma situation, petit entrepreneur, j'ai le sentiment que le travail d'harmonisation législative et le positionnement européen sur la scène internationale ne protègent pas les ramifications de notre économie, faites de petites structures qui ne peuvent pas s'adapter à des règles de concurrence ou aux obligations légales ».

Boutique écologique, distributeur de produits écologiques pour particuliers et professionnels



« Nous avons une réflexion globale sur l'écologie et le transport pour les livraisons. C'est un choix et une évidence, d'une part pour répondre à mes besoins que je ne trouvais pas ailleurs et d'autre part pour apporter une réflexion sur la production globale. C'était également une reconversion, j'avais besoin de liberté car j'ai des problèmes avec la hiérarchie et j'ai fait



le choix de créer en collectif car je manquais de compétences pour assumer seul le projet. J'ai été accompagné à 100% par Inter-Made qui m'a apporté un réseau, certaines compétences que je n'avais pas mais surtout un cadre rassurant et motivant. »

« L'entrepreneur doit avoir une vision, une vue sur le long terme et ses valeurs doivent être à mon sens un esprit visionnaire, indépendant, courageux et déterminé. Il doit savoir aussi se faire un réseau. Quant à savoir s'il est bien perçu ou pas, je pense qu'il n'est pas bien perçu mais ça m'importe peu. »

Le territoire : *« Le territoire est très important, l'inscription territoriale doit être en cohérence avec notre projet à savoir faire tourner l'économie locale (fournisseurs locaux), ne refuser aucun client même si nos efforts sont portés sur la région PACA et privilégier les modes de livraisons écologiques. »*

Développement durable : *« Ces deux termes s'opposent, « développer » c'est « produire », et la production s'accompagne en général de l'obsolescence programmée, ce qui est censé être l'inverse de cela. Le développement durable ne doit pas être basé sur la décroissance mais des produits censés être réutilisables (utiles) donc basé sur la croissance, même si tout cela fait débat. Nous nous efforçons au maximum de trier les déchets, de consommer le moins possibles d'énergies, nous sommes chauffés avec de l'huile recyclée, et nous mettons un point d'honneur à faire nos livraisons de manières écologiques (métro, vélo, à pieds). Nous vendons exclusivement des produits écologiques et nos fournisseurs sont également écologiques. Notre prochaine étape est de rationaliser les livraisons de la manière décrite ci-dessus mais d'un cran supérieur car ces modes de transports n'ont pas qu'un impact écologique mais aussi économique. Cela coute moins cher et le rapport écologique/économique est évident. »*

L'Europe : *« C'est plutôt positif même s'il y a des difficultés. Il faut avancer malgré cela. Je suis français, européen et occidental. Je me sens citoyen européen quand je voyage et dans l'interaction avec l'autre. »*



Lukáš Sedláček Guitars - Fabrication et réparation d'instruments à Olomouc



« Je propose la fabrication et les réparations d'instruments à cordes, et plus spécialement les guitares électriques et acoustiques. Je fabrique les guitares et les mandolines et je les commercialise dans toute la République Tchèque. A l'avenir, je veux les vendre également en dehors du pays. La création de mon entreprise indépendante a été surtout une opportunité. J'ai perdu mon travail et le bureau pour l'emploi m'a proposé une subvention à la condition que je m'installe en tant qu'entrepreneur ».

« J'ai commencé mon activité dans la région où il y a une concentration considérable de fabricants d'instruments de musique, cependant il y a un manque des structures culturelles et de formation orientées vers la musique. Après mon déménagement dans une grande capitale régionale, où se trouvent des nombreux clubs et des écoles de musique, le conservatoire, etc., l'augmentation du nombre de commandes est évidente. »

Le développement durable et l'entrepreneuriat : *« Je comprends par le développement durable le comportement prenant en compte des limites et des besoins de l'environnement, la relation entre les sources renouvelables et non renouvelables de l'énergie, etc. « Entreprendre et développement durable » sont 2 concepts compatibles. Mais tout dépend du secteur d'activité. Dans mon activité, je suis capable de respecter le développement durable dans une certaine mesure. Je fais des efforts, dans la mesure du possible, et je préfère les produits et les technologies qui sont*



plus doux envers l'environnement. Je fais le tri des déchets, je n'utilise pas inutilement les machines si je peux faire certaines opérations à la main (j'utilise le rabot au lieu de la machine), etc. »

Sentiment par rapport à l'Europe : *« Nous sommes dans l'UE depuis une trop courte période pour en avoir une idée précise... Mais je suis plutôt eurosceptique. Etant Tchèque je me sens par rapport à l'Europe comme un proche pauvre. La monnaie unique est cependant un avantage. Je ne suis pas obligé d'avoir des comptes bancaires sur diverses monnaies. »*

Fabrication de meubles en République Tchèque

« Je m'occupe de la fabrication des meubles. En tant qu'artisan professionnel de menuiserie, j'ai commencé à travailler dans une entreprise en tant que salarié, mais la façon de travailler de mon chef ne me plaisait pas. J'ai donc pris la décision de m'installer moi-même. »

La définition d'un entrepreneur ? *« Autosuffisance, effort constant vers le but, responsabilité. Je pense qu'un entrepreneur est perçu dans la société comme un homme qui a le courage de faire les choses à ses risques et périls. En ce qui me concerne, la démarche la plus importante a consisté à épargner des moyens financiers pour acheter les machines, payer le bail, etc. J'ai participé à la formation 'Bases de création d'entreprise' qui m'a permis de me faire une idée sur comment s'y prendre pour atteindre mes objectifs. »*

Et le développement durable ? *« Je donnerais la définition de développement durable comme le développement en cohérence avec la nature. Il existe sans doute des domaines où on peut articuler l'entrepreneuriat et le développement durable, mais également les domaines où cela n'est simplement pas possible. Par exemple, sa mise en œuvre dans l'industrie sera plus applicable que dans l'art. »*

Engagement environnemental : *« Une partie de mes produits est fabriquée par le recyclage des vieux meubles, j'utilise des moyens moins agressifs pour imprégner, vernir et coller le bois, je fais le tri des déchets, j'essaie de consommer peu d'énergie électrique. »*



Mes valeurs associées à l'Europe ? « *L'équipe, la coopération. Oui, je me sens citoyen européen. L'Europe est plutôt un atout, par exemple lors d'achat de matériel à l'étranger, je ne suis plus obligé de m'occuper des droits d'entrée ni des taxes.* »

Atelier de menuiserie en Slovaquie



Description : Le travail du bois a une longue tradition en Slovaquie. Le propriétaire de l'atelier de menuiserie est un menuisier. Depuis sa jeunesse il aime travailler le bois. Parce que c'est un vrai professionnel, il voudrait s'assurer de la qualité de son travail et a créé son entreprise. Son premier atelier a été installé dans le garage parental. Il a mis toutes les économies familiales pour démarrer l'activité. Ce n'était pas facile au début. Les travaux de menuiserie sont bruyants, petit à petit cela ennuyait les membres de la famille et le local devenait trop petit. Il est allé chercher des conseils dans un organisme d'accompagnement pour les entrepreneurs, qui l'a bien aidé dans sa démarche. Il a construit ses nouveaux locaux et a demandé un micro-crédit pour acheter les matériaux de construction. L'organisme de conseil l'a accompagné dans le développement de son entreprise. D'abord, il a bénéficié des fonds PHARE, puis de budget de l'Etat, pour investir dans la technologie moderne. Actuellement, Mr. Hegedüs dispose d'un local équipé de technologie moderne où travaillent 18 salariés. La réussite actuelle ne le satisfait pas complètement, il a des projets pour son entreprise qu'il va mettre en œuvre en coopération avec son fils, qui petit



à petit va reprendre la gestion de l'entreprise.

Développement durable? En crise économique, le chef d'entreprise se pose souvent la question: comment survivre à ces années difficiles ? Quand un entrepreneur construit quelque chose depuis des années, il a le personnel de qualité qui a été bien formé, il a du mal à le licencier. Il doit donc chercher les solutions les moins dommageables possibles. Pour assurer la pérennité, le chef d'entreprise décide souvent de prendre des mesures exceptionnelles. Pour avoir des commandes suffisantes, il a diminué les prix. Les résultats économiques sont plus faibles, mais il n'est pas obligé de licencier son personnel. Il est conscient de sa responsabilité, pas uniquement envers ses salariés, mais également envers son environnement. C'est la raison pour laquelle il prend des décisions les moins pesantes possible sur l'environnement. Le tri des déchets dans l'atelier est devenu automatique et la valorisation des déchets se traduit par le chauffage autonome de l'atelier par tous ces déchets provenant de la production. Il sensibilise également ses salariés à l'économie d'énergie.

L'appartenance à **l'Union européenne** du point de vue du chef d'entreprise signifie l'élargissement du marché, ce qui est un avantage et un inconvénient en même temps. Un grand avantage est l'expansion plus facile vers les marchés transnationaux. L'atelier de menuiserie exporte sa production en-dehors de la Slovaquie, dont vers le marché hongrois et allemand. L'inconvénient est l'importation des produits plus bon marché, mais très souvent de mauvaise qualité, ce qui influence les prix de marché mais a un impact négatif sur l'environnement aussi.



Création de bijoux de cuivre et de bijoux émaillés



Ce travail consiste en la préparation manuelle, le traitement et la mise en forme de tôle de cuivre et ensuite la pose des couleurs émaillées. La jeune chef d'entreprise a créé son poste de travail car elle ne trouvait pas d'emploi. Elle a des problèmes graves de santé qui l'empêchent de travailler à plein temps. C'est la raison pour laquelle elle a créé un atelier protégé qui lui permet de travailler selon ses conditions.

Après s'être positionnée sur le marché, la jeune entrepreneuse a l'intention d'embaucher du personnel de même destin qu'elle pour que ces personnes puissent s'intégrer dans la société et transmettre des valeurs de tolérance à leur entourage.

Engagement environnemental : « *L'entrepreneuriat et le développement durable sont deux concepts compatibles, parce que l'entrepreneuriat est une nécessité pour le développement durable par la création des nouveaux postes de travail. Dans le cas d'une personne handicapée, cela n'est pas différent. Sauf que les personnes en situation d'handicap ont beaucoup plus de mal à trouver du travail sur le marché libre.* » La création de l'atelier permet en même temps l'insertion professionnelle et donne la possibilité d'organiser le temps de travail selon ses propres possibilités.

Le chef d'entreprise doit avoir un comportement responsable vis-à-vis de son environnement. Pour cela, les décisions prises par le chef d'entreprise doivent avoir une empreinte le moins pesante possible. Le tri des déchets



est mis en place dans l'atelier et surtout, les déchets sont valorisés. Les petites pièces de tôle de cuivre, c qui est un déchet pour les autres, sont pour elle des matériaux précieux, convenables pour produire des bijoux ou d'autres jolis objets.

Et l'Europe dans tout ça ? La jeune chef d'entreprise se sent citoyenne slovaque, mais également européenne. L'Europe représente pour elle des notions comme la tolérance, l'appartenance à une communauté commune, la stabilité et le soutien réciproque. En tant que citoyenne européenne, elle apprécie le soutien économique apporté par l'UE aux jeunes entrepreneurs.

Partie IV : Devenir une structure d'accompagnement responsable? C'est possible!

En parallèle à leurs conseils techniques, les structures d'accompagnement ont aujourd'hui un rôle important dans la formation d'une nouvelle génération d'entrepreneurs conscients des enjeux d'une politique de développement responsable.

Une politique proactive de sensibilisation à un entrepreneuriat responsable et s'inscrivant dans le développement durable, c'est amener les entrepreneurs à insérer les bases de la RSE dans leurs pratiques. Cela consiste à :

- Faire preuve de bon sens
- Respecter la réglementation en vigueur
- Comprendre l'histoire des choses, de la conception à la fin de vie des produits et services
- « Faire mieux avec moins », c'est-à-dire passer d'une logique linéaire à un système circulaire (comment réutiliser, réparer, recycler, comment limiter les gaspillages, etc.)
- Penser à long terme : un bâtiment bien isolé revient moins cher par exemple, tout comme louer plutôt que d'acheter dans certains cas
- « Pour maîtriser, il faut commencer par mesurer » (sa consommation d'eau, d'énergie, ses accidents de travail, etc.)

A. Présentation de pistes d'évolution, de recommandations et d'application de la RSE pour les structures d'accompagnement – partie fondée sur les exemples d'Inter Made et de Groupe One

Pour une structure d'accompagnement, la sensibilisation peut se faire à différents niveaux, auprès de différentes parties prenantes :

- La sensibilisation des entrepreneurs, il s'agit de les amener à se poser une série de questions afin de les responsabiliser et les sensibiliser à leur rôle (par rapport à leurs employés, l'environnement, la Cité, etc.).

Exemples de questions à amener à se poser

GOUVERNANCE

- Comment identifiez-vous vos parties prenantes et leurs attentes?
- Comment définissez-vous votre projet d'entreprise (écrit, partagé, transversal...)?
- Comment impliquez-vous l'ensemble de l'équipe et les parties prenantes dans la réalisation et l'évaluation du projet?
- Comment maîtriser les risques ?

MARCHES CLIENTS ET USAGERS

- Comment avez-vous identifié vos marchés et leurs attentes?
- Comment analysez-vous votre concurrence et votre position par rapport à la concurrence?
- Comment identifiez-vous les possibilités de développement (Biens & Services et marchés)?
- Comment vous assurez-vous de l'adéquation de vos produits et services avec les besoins de vos clients et usagers? Comment participent-ils à votre démarche de développement durable?
- Comment définissez-vous vos prix de vente?
- Comment organisez-vous votre communication?

SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

- Comment avez-vous identifié et priorisé vos dangers en matière de santé et sécurité au travail?
- Comment gérez-vous les risques, leurs préventions et impliquez-vous vos salariés dans cette gestion?
- Comment améliorez-vous les conditions de travail ?
- Comment communiquez-vous auprès de vos parties prenantes?

ENVIRONNEMENT

- Comment avez-vous identifié vos impacts environnementaux?
- Comment gérez-vous ces impacts? (eau, énergie, déchets, nuisances, pollution, biodiversité)
- Comment impliquez-vous votre équipe, vos parties prenantes, fournisseurs, prestataires sur les impacts environnementaux?

Exemples de questions à amener à se poser

Comment mesurez et communiquez-vous votre impact environnemental?
Comment évaluer la prise de conscience environnementale?

ECONOMIQUE

Comment mesurez-vous votre performance économique? Comment maîtrisez-vous vos coûts?
Comment assurez-vous l'identification de vos financeurs publics et privés?
Comment vous assurez-vous de la fiabilité financière de vos fournisseurs?
Comment gérez-vous vos ressources financières?
Comment répartissez-vous vos résultats?

SOCIAL

Comment organisez-vous le dialogue social dans votre entreprise (accueil, investissement, échange, gestion RH, évaluation...)?
Comment reconnaissez-vous les efforts fournis?
Comment rendez-vous votre entreprise attractive?
Comment favoriser l'équité?

SOCIÉTAL

Comment participez-vous au développement du territoire sur lequel vous êtes implanté?
Comment participez-vous à la formation professionnelle de votre équipe?
Comment vous impliquez-vous dans le développement de l'emploi et de l'insertion?
Comment contribuez-vous au développement de vos prestataires et fournisseurs?
Comment vous impliquez-vous dans la solidarité nord/sud?



- La sensibilisation des décideurs : Afin de mener une politique cohérente et responsable qui doit s'inscrire dans le temps sans rester à l'état d'effets d'annonces, il est important de sensibiliser les décideurs des structures. En interne, une structure associative d'accompagnement veillera ainsi à sensibiliser les différents membres du Conseil d'administration au développement durable et à la RSE.

Un outil comme le rapport sociétal (démarche volontaire ou réglementaire des structures, qui rendent compte à leurs partenaires, de l'impact de leurs activités dans les domaines environnementaux et sociaux) permet de présenter de manière innovante une démarche de RSE. Bien construit (voire co-construit avec les différentes parties prenantes comme c'est le cas dans la structure Inter-Made), il constitue un bon outil de sensibilisation et de communication.

- La sensibilisation des autres partenaires : En externe enfin, il s'agira de sensibiliser tous les acteurs gravitant autour du projet : les partenaires financiers, les acteurs locaux de l'insertion socioprofessionnelle, les partenaires au sens large etc. Plus cette vision sera commune et partagée, plus les impacts pourront être efficaces et les politiques volontaristes valorisées.

B. Exemples de pistes ayant émergé des différents échanges pendant le projet PECEID

Voici une série de conseils et exemples dont les structures d'accompagnement pourront s'inspirer. Le but pour ces structures est de faire preuve d'imagination dans la sensibilisation au développement durable, afin de remplacer une approche souvent moraliste et culpabilisante par une approche **responsabilisante** et **valorisante**.

- **Adapter** la communication / les formations auprès des entrepreneurs

Les structures d'accompagnement ou de coaching peuvent par exemple inclure des modules spécifiques de formation sur la RSE, ou bien proposer un premier niveau de sensibilisation en réadaptant les contenus de formations en s'appuyant sur des exemples d'entreprises respectueuses du



développement durable. En cherchant un petit peu, chacun peut trouver des exemples à proximité dans quasiment tous les domaines d'activités (ex. le BTP avec l'Eco-construction, le commerce ou la restauration avec les produits bio ou issus d'une agriculture raisonnée...).

Témoignage de Nicolas, accompagnateur dans les quartiers du Nord de Marseille :

« Nous organisons des formations à la création d'entreprises dans les quartiers nord de Marseille. Le public est souvent éloigné de l'emploi et souhaite avant tout essayer de créer sa propre petite activité. Les questions environnementales ne sont pas du tout leur priorité. Ils n'y pensent pas. Les enjeux sont ailleurs. Nous avons adaptés notre formation afin de proposer un premier niveau de sensibilisation à des pratiques responsables. Ainsi, dans un module de formation classique sur l'étude de marché, nous allons mettre en avant et utiliser des exemples d'entreprises responsables et si possible leur faire rencontrer ce type d'entrepreneurs « responsables » à travers une phase d'étude de terrain. Dans la même idée, nous allons aborder la logique de partenariat entre entrepreneurs au lieu de la simple approche basée sur la concurrence... Nous allons également replacer leur projet de petite entreprise dans un contexte de développement local. S'ils seront des acteurs économiques, ils seront également acteurs du développement local à l'échelle de leur territoire... Nous appelons ça la citoyenneté économique. C'est un premier niveau de sensibilisation important à nos yeux ».

- Faire comprendre que le développement durable peut être synonyme de rentabilité. Dans une logique de forte concurrence, des pratiques responsables peuvent être un véritable argument commercial à mettre en avant. En effet de plus en plus de consommateurs souhaitent dans leur acte d'achat être en cohérence avec leurs valeurs.

L'expérience menée par Eco Tips met également l'accent sur un message important, celui des réductions de coûts directs associés à des pratiques respectueuses d'un développement durable.

Exemple : l'EcoToolKit de Groupe One, pour des conseils environnementaux pratiques

Le Groupe One a mis en place une plateforme d'outils visant à sensibiliser, accompagner et conseiller des entrepreneurs en phase de lancement ou de développement de leur activité. Ces différents outils permettent de faire le lien entre création d'entreprise et respect du développement durable en mettant l'accent sur les avantages économiques que l'on peut retirer d'une pratique respectueuse du développement durable. Ils permettent de sortir de la simple entrée éthique basée sur l'impact environnemental des entreprises pour mettre en valeur les impacts économiques de ces pratiques en termes de réduction de coûts associés.

Cette plateforme contient un kit d'outils pratiques utiles pour les consultants afin d'accompagner les PME dans leur gestion environnementale et leur politique de réduction des coûts. Cet accès permet de visualiser la performance environnementale d'une entreprise, de calculer son empreinte carbone et écologique et de choisir parmi plus de 250 conseils, les actions les plus pertinentes. Les modules EcoScan et Ecocartes sont en libres accès. Le module EcoTips et sa base de données de conseils sectoriels est accessible mais nécessite de passer par une structure d'accompagnement agréée.

Ecoscan s'adresse à des entreprises déjà en activité. Il leur permet de réaliser un diagnostic de leur impact écologique sur les thématiques de la mobilité, de l'énergie et des achats. Il propose également des solutions, pistes d'amélioration visant à réduire l'impact écologique et les coûts associés. L'intérêt de l'outil réside en la comparaison d'une année à l'autre.

Ecomapping propose une cartographie des installations d'un bureau, ou d'un atelier dédiés à des activités professionnelles.

Ecotips propose une bibliothèque de conseils pratiques abordés par secteurs d'activités. Les **activités** représentées sont les suivantes : bureau, coiffure, garage, événementiel, hôtellerie. Ces conseils sont classés par thèmes comme l'eau, l'énergie, les déchets, ou les besoins en investissement. Ils permettent ainsi de sensibiliser les futurs créateurs d'entreprise dès la phase d'étude de marché ou de construction du business plan.

Exemple : l'EcoToolKit de Groupe One, pour des conseils environnementaux pratiques

Le site suit le point de vue de l'entrepreneur. Qu'est ce qui est important pour lui ? Quelles questions concrètes se pose t-il sur le management durable de son entreprise?

Le site met l'accent sur un aspect essentiel, celui de la rentabilité. Chaque conseil est ainsi abordé sous l'angle de la rentabilité qui lui est associée.

Plus d'informations : <http://ecotoolkit.eu/>



- Concevoir des **outils innovants**. Cela peut passer par la création de jeux éducatifs, l'animation de site internet, la mise au point d'outils de management environnemental ou de logiciels de conseils spécialisés pour des entreprises, la conception de modules de formation, d'outils pratiques et livres de droit tels que un module de calcul d'emprunte écologique appliqué aux entreprises

- **Etre ludique**

Groupe One a par exemple élaboré une série de **jeux qui permettent d'aborder le développement durable** de façon ludique et pédagogique, et de façon adaptée au public concerné. Il s'agit d' « HomoResponsabilis (...) un programme pédagogique de sensibilisation et de formation au développement durable, développé par le Groupe One, et basé sur la pédagogie active.

Il se base sur un jeu de simulation de gestion d'une entreprise (+-2h) suivi d'un débriefing (de 1h à 4h). Cette pédagogie permet à chaque participant d'assimiler par la pratique les concepts théoriques de base du développement durable, appliqués à l'économie et de se positionner personnellement quant aux différents enjeux du développement durable. Il se décline en plusieurs modules thématiques ».

Pour plus d'informations : <http://www.groupeone.be/index.php?tab=2&content=147&order=3&ordersub=1&langue=EN>

- Assurer une **veille stratégique** : être constamment au courant des nouvelles avancées législatives, des nouveaux produits et services et des nouvelles pratiques en entreprise tant dans notre propre pays qu'à l'étranger et les faire partager en interne et en externe afin que chacun comprenne les nouveaux enjeux du développement durable et puisse les transformer en pratiques responsables.

- **Utiliser les derniers outils** modernes disponibles, comme des plateformes d'e-learning.

Avec la Croissance inclusive, la croissance intelligente et la gouvernance économique, la Croissance durable est l'une des 4 priorités de l'Union



Européenne énoncée dans la stratégie Europe 2020. Les différentes structures d'accompagnement à la création d'activité, en contact direct avec le tissu de jeunes entreprises ont ainsi un rôle important en vue de former une nouvelle génération d'entrepreneurs conscients des enjeux écologiques et économiques. Cela va de soi, la structure d'accompagnement doit elle-même être exemplaire en matière de développement durable, en utilisant et en proposant des outils qu'elle s'est elle-même appropriée et qui pourront inspirer les entrepreneurs de demain.

PARTIE V : Annexes

Annexe 1 : Audit développement durable - PLS

Annexe 2 : Le tableau logique – Inter-Made

1. Différentes finalités
2. Logique d'intervention d'un projet

Annexe 3 : l'ABC du développement durable et autres fiches pratiques – Cap sur la RSE

1. Fiche 1 L'ABC du développement durable
2. Fiche 2 Bien gérer ses déchets
3. Fiche 3 Economiser l'énergie
4. Fiche 4 Transports et Déplacements

Annexe 4 : Le développement durable et la RSE en détails

1. Le développement durable
2. La responsabilité sociétale des entreprises

ANEXE 1 : Audit développement durable

Pour la Solidarité (PLS) mène des projets pour accompagner la mise en place de politiques de développement durable et de RSE fortes au sein des entreprises et organisations. PLS a réalisé plusieurs missions de conseil et d'audit en la matière, en ayant recours à des méthodologies spécifiques.

Il s'agit d'évaluer le positionnement et les pratiques vertes d'une entreprise en évaluant certains critères:

Critères	Exemples de moyens d'évaluation
Energie	- Performance énergétique des bâtiments - Consommation courante
Mobilité des salariés	- Incitation à l'utilisation des transports en commun - Politiques de remboursement des déplacements
Gestion des déchets	- Mesures de tri et recyclage
Politique d'achats	- Sensibilisation du responsable achats - Critères de choix des fournisseurs
Sous-traitances et partenariats	- Critères de choix des partenaires et sous-traitants - Clauses vertes incluses dans les cahiers des charges

Une méthodologie précise et reproductible permet de mener à bien un audit DD :

- Récolte et analyse des données relatives à la vie de l'organisation (règlement, statuts, données comptables etc.)
- Entretiens qualitatifs avec les responsables de l'organisation
- Entretiens quantitatifs avec les salariés, les fournisseurs, les partenaires, les clients
- Analyse de l'organisation interne de l'entreprise
- Analyse et évaluation des process utilisés dans l'entreprise
- Organisation de séances de travail collectives
- Etc.

Après la conduite de cette méthodologie, PLS est à même de proposer à l'organisation une série de recommandations afin d'améliorer



son engagement environnemental (avec ou sans certification). PLS peut accompagner l'entreprise dans la mise en place de ces axes de recommandations en la mettant en relation avec d'autres partenaires spécialisés. Pour être pertinents dans le temps, ces audits environnementaux doivent être reconduits régulièrement.



ANNEXE 2 : Le tableau logique, un outil pour faciliter la conception, la présentation et la conduite d'un projet

Rappel : Le cadre logique sert à présenter simplement la logique d'intervention d'un projet : il permet de faire figurer les liens qui vont des objectifs politiques d'une intervention aux éléments de sa mise en œuvre opérationnelle. Le tableau logique est un outil polyvalent et souple d'utilisation. Mais il se suffit rarement à lui-même : il sert aussi à fabriquer d'autres outils utiles à la programmation, au suivi et à l'évaluation de projet.

Différentes finalités à différentes étapes : Représenter de façon synthétique la logique interne d'un projet pour :

- **Le concevoir** : Poser des premières idées et les articuler ensemble. Partager une réflexion avec un CA par exemple. Se mettre d'accord sur la démarche collective et partager une vision commune. S'accorder sur ce que l'on veut faire et comment.
- **Le présenter à d'autres acteurs**. Ne pas se perdre dans une présentation. Faciliter la lisibilité pour des partenaires, CA, autres...
- **Structurer une demande de financement** : Cela Permet d'avoir un cadre commun global pour adapter le projet à différents bailleurs. La structuration du cadre logique correspond généralement au cadre demandé en terme de méthodologie. (nécessité quelques fois de réadapter la finalité pour la mettre en cohérence avec une politique publique)
- **Programmer, outils de pilotage**. En rajoutant des colonnes (ex. colonne partenaires, temps, besoins matériel, responsabilité...). Pertinent en général pour confronter les points de vue et les analyses des acteurs concernés, de se mettre d'accord sur ce que l'on veut faire et comment.



La logique d'intervention d'un projet

3 niveaux d'une logique d'intervention



La description de la logique d'un projet consiste à expliciter, identifier ses différents « niveaux logiques », à les décrire en présentant leurs différents éléments et à préciser les liens reliant ces derniers entre eux.

Exemple : cadre logique d'une ressourcerie accompagnée par Inter Made à Marseille

Niveau logique 1 : Pomme 2		Niveau logique 2 : Oignon 2		Niveau logique 3 : Comment 2				
Finalités	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Ensembles d'activités	Types de moyens	Public cible / partenaires		
Préserver les ressources naturelles en favorisant la réduction des déchets	Développer la filière Réemploi des encombrants sur le territoire de la Communauté Urbaine de Marseille	Développer un service de proximité	Sensibiliser à la réduction des déchets à la source et favoriser les comportements de consommation responsable.	Collecter des encombrants	100 tonnes collectées	Collecte à domicile chez les particuliers	Achat d'un camion et du matériel de maintenance nécessaire	Tout Public qui souhaitent se séparer d'encombrants
					1 réseau de points de collecte est mis en place à Marseille	Collecte dans la rue (= Alib Marine)	Elaboration d'un quai de déchargement et d'une zone de stockage qui oriente les encombrants vers les ateliers	Entreprises ou collectivités qui renouvellent leur mobilier, atelier...
Valoriser les encombrants collectés	70 % des objets collectés sont valorisés	Ouverture d'un espace de vente, lieu de mixité sociale	30 % des objets valorisés vendus la 1ère année, 60 % la 2nde, 90 à 100 % à partir de la 3ème.	Nettoyage	Reparation	Cahier des charges : sélection des objets collectés	Fiche de collecte (détail, infos)	entreprises spécialisées
					Relookage	Création d'ateliers spécifiques	Implication de bénévoles	Public orienté vers le
Reprendre les objets valorisés	30 % des objets valorisés vendus la 1ère année, 60 % la 2nde, 90 à 100 % à partir de la 3ème.	Dynamique de vente	Sensibilisation des usagers	Tri sélectif	Estimation et affichage des prix	Orientation des matières triées vers les filières de recyclage	Personnel ayant les compétences nécessaires (agencement, contact)	Public orienté vers le
					Agencement du magasin	ouverture du magasin (jours, horaires, ...) site internet (présentation des objets en vente, infos), flyers		
Sensibiliser à la réduction des déchets et du gaspillage	20 sessions d'ateliers par an	Parcours pédagogique au sein de la Ressourcerie	ateliers ludiques	stand d'information et de sensibilisation lors d'événements ciblés (semaine de réduction des déchets, ...)	Parcours pédagogiques au sein de la Ressourcerie	outils de sensibilisation (jeux, plaquettes, ...)	partenariats et conventions : flyers	Questionnaire sur les habitudes de consommation
Sensibiliser à la réduction des déchets et du gaspillage	20 sessions d'ateliers par an	évolution des comportements vers une consommation plus responsable	participation à 5 événements thématiques (ESS, DD, RD, ...)	participation active à la vie du quartier (stand vide-grenier, ...)	ateliers ludiques	outils de sensibilisation (jeux, plaquettes, ...)	partenariats et conventions : flyers	Questionnaire sur les habitudes de consommation

ANNEXE 3 : l'ABC du développement durable et autres fiches pratiques

Les concepts qu'englobe le développement durable peuvent être parfois assez techniques ou tout simplement peu compréhensibles. Voici donc un glossaire qui reprend les notions clé du développement durable et plus concrètement, « Cap sur la RSE » propose aussi des fiches pratiques qui permettent d'appliquer dans l'entreprise certains principes du développement durable. Les plus abordables et importants sont notamment la gestion des déchets, les économies d'énergie et les transports. Ce sont ces trois fiches que nous vous proposons également dans cette annexe.

FICHE 1 : L'ABC DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Achat responsable : Un achat responsable est un acte d'achat qui en assume tous les impacts directs et indirects. L'acheteur est conscient du cycle de vie de son produit ou service consommé, et pour être identifié comme responsable, il doit privilégier, à service rendu égal (la qualité reste incontournable) un certain nombre de principes :

- **Plus respectueux de l'environnement** : en ayant recours aux labels et certifications, il s'assure que le produit ou service a limité ses impacts sur l'environnement (moins de pesticides, des forêts bien gérés, des produits phytosanitaires ou cosmétiques inoffensifs, un approvisionnement en matières premières raisonné, etc.).

- **Solidaire et éthique** : les salariés de la structure qui vend le produit ou le service sont payés dignement et disposent de conditions de travail satisfaisantes.

- Plus généralement, on entend par achat responsable un achat qui remplace **l'homme au cœur d'une économie relocalisée** dans un environnement qui lui permette de disposer d'une bonne qualité de vie.

- Un achat de bois FSC, mais qui vient de Bornéo est-il responsable ?
- Une tomate « bio » du Chili ?

On le voit avec ces 2 exemples, c'est la provenance des produits qui induit la non-responsabilité du produit. Il convient donc de maîtriser les notions d'impact carbone, d'analyse de cycle de vie, voire d'énergie grise.

L'exemple des encres végétales (voir plus bas) illustre la difficulté de dessiner les contours du principe de responsabilité appliqué aux achats.

Analyse du cycle de vie (ACV) : outil utilisé pour évaluer les effets associés à un produit, à un procédé ou à une activité. Une ACV couvre l'ensemble du cycle de vie d'un produit, incluant l'extraction et la mise en œuvre des matières premières, la production le transport et la distribution, l'utilisation, la réutilisation, la réparation (Voir principe des 3 R), le recyclage et le traitement final.



Adaptation : désigne un changement de pratiques visant à limiter les dommages ou à tirer bénéfices des changements climatiques. Exemple : dans le cadre d'un Plan Climat Energie, les mesures d'adaptation visent à réduire la vulnérabilité du territoire au réchauffement climatique.

Agenda 21 local : processus de réflexion stratégique pour mettre en place au niveau local un projet collectif de développement durable.

Agriculture biologique : Type d'agriculture qui préconise des méthodes de cultures écologiques et qui exclut, notamment l'utilisation d'engrais chimiques ou de produits de traitements non naturels.

Bioaccumulation : processus par lequel une substance, le plus souvent une substance chimique ou un métal lourd, absorbée par assimilation ou ingestion d'eau ou d'aliments, s'accumule dans les tissus d'un végétal ou d'un animal à un rythme supérieur à celui auquel l'animal ou le végétal peut l'excréter, ce qui provoque un accroissement continu de la contamination au cours de la durée de vie de l'organisme.

Biocarburant : carburant obtenu à partir de matière organique sèche ou d'huiles combustibles produites par les plantes. Exemple l'alcool obtenu par la fermentation du sucre, la liqueur noire issue de la préparation de la pâte à papier, le bois et l'huile de soja.

Certification : Action ou document qui atteste qu'un produit est conforme à une norme, un agrément ou à un règlement particulier. La certification est délivrée par un organisme indépendant. Exemples :

- **La certification FSC (Forest Stewardship Council)** : D'origine internationale, née en 1993 à l'initiative d'ONG (WWF), d'entreprises et de collectivités locales, cette norme est une certification forestière qui garantit une meilleure gestion des forêts en prenant en compte les aspects sociétaux, les aspects économiques ainsi que la préservation de l'environnement.

Attribution/Contrôle : Des organes de certification indépendants sont chargés par de délivrer deux types de certification : la certification de la gestion forestière, et la certification de la chaîne de traçabilité, qui comprend toutes les étapes de transformation du bois jusqu'au client final,



et parfois même jusqu'au recyclage de déchets de bois et papier. Pour un imprimeur, l'utilisation du logo FSC est ainsi soumise à la certification préalable de l'imprimerie. La certification est établie pour une durée de 5 ans avec au minimum un contrôle annuel ; ce dernier pouvant déboucher sur un retrait, une suspension ou des corrections à apporter.

- **La certification PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification)**

Créé en 1999 par des propriétaires forestiers européens regroupés en ONG, et soutenu par des industriels de la filière bois et des associations de protection de la nature, le PEFC est aujourd'hui la certification forestière la plus répandue dans le monde.

Le logo garantit que ce produit est constitué d'au moins 70% de bois issu de forêts répondant aux critères définis par le PEFC, et qui s'attachent à la fois à des notions environnementales, sociales et économiques. En France, 30% environ de la surface forestière (France métropolitaine) est certifiée PEFC.

Attribution/Contrôle : A l'image de l'attribution du logo FSC, c'est l'ensemble de la filière qui est contrôlée par un organisme indépendant, dans les mêmes conditions.

Pour ces deux certifications, toute la chaîne de distribution doit détenir la certification pour garantir un produit certifié au consommateur final : Exploitant forestier => Producteur de pâte à papier => Papetier => Distributeur => Imprimeur.

La grande différence entre les deux certifications se situe au niveau des exploitations forestières : la certification FSC exige un niveau de qualité initial à la forêt, tandis que la certification PEFC exige plutôt un engagement d'amélioration continue de la part des exploitants forestiers.

Seul un imprimeur ayant obtenu la certification FSC et PEFC est en mesure de fournir un produit labellisé FSC ou PEFC. Il doit pouvoir présenter son certificat assorti d'un **numéro de chaîne de contrôle**. Ce numéro doit être mentionné à chaque utilisation des marques **FSC** et



PEFC, notamment sur les bons de livraison et les factures de l'entreprise.

Remarque : Les imprimeurs non certifiés achetant du papier certifié PEFC ou FSC ne sont pas mesure de proposer à leurs clients des produits finis certifiés.

FSC /PEFC ou recyclé?

Le recours à des fibres recycles ou vierges issues de forêts gérées durablement est à bien des égards satisfaisant d'un point de vue environnemental.

En utilisant des fibres recyclées, on apporte une contribution aux débouchés économiques des filières de recyclage et cela permet de valoriser des tonnes de déchets qui échapperont à l'incinération ou à la mise en décharge.

D'un autre côté, les papetiers constituent sous nos latitudes une filière qui permet la gestion durable de nos forêts, en intégrant les bois de coupe d'éclaircies (70%). Les 30% restants nécessaires à la production de papier proviennent de déchets de bois (racines, écorces, feuilles, etc.). Cet équilibre supporte par ailleurs la filière de production de bois d'oeuvre (mobilier, charpentes, etc.).

Privilégier l'une ou l'autre provenance n'est donc pas si simple. **Une source mixte** apparaît alors comme un bon compromis, donnant deux signaux positifs en soutenant plusieurs filières.

Cogénération : production simultanée de chaleur et d'électricité permettant d'atteindre des rendements supérieurs à 80%.

Compostage : opération visant à fabriquer des matières fertilisantes et des supports de cultures à partir de matières organiques d'origine animale (fumiers, fientes, etc.) ou végétale (déchets verts de jardinage ou co-produits de l'industrie agroalimentaire végétale. Cette opération peut faire intervenir des boues de station d'épuration et la part fermentescibles de déchets ménagers.

Concertation : démarche qui vise à associer à la conception d'un projet la population concernée par ce projet.



Déchet ultime : déchet qui ne peut plus être valorisé, c'est-à-dire qui ne peut être réparé, incinéré avec récupération d'énergie, composté, réutilisé / recyclé, etc.

Démarche transversale : démarche visant à rendre cohérentes différentes démarches sectorielles en créant un lien horizontal entre différentes structures hiérarchiques ou différents systèmes de pouvoir.

Développement durable : le DD est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport Brundtland, 1987). La traduction initiale était développement soutenable, et renvoie à un concept qui intègre à la fois des préoccupations de développement de toutes les sociétés (Nord / Sud), d'équité sociale, de protection de l'environnement local, régional et global, et de solidarité vis-à-vis des générations futures.

Eco-citoyenneté : citoyen au comportement respectueux de son lieu de vie et de ses semblables. Être un éco-citoyen, c'est reconnaître la portée écologique de tous ses gestes au quotidien, des déplacements à la consommation en passant par les déchets. Exemple : il privilégie le vélo et les transports en commun à chaque fois que cela est possible, il ne verse pas d'huile dans le caniveau mais va la déposer en déchetterie, il ne gaspille pas l'énergie, etc.

Eco-communiquer : quelques principes :

- Limiter le recours aux aplats de couleurs pour réduire la consommation d'encre
- Moins de pelliculage et de film (verniss)
- Attention au recours des encres type or
- Optimiser grâce au procédé CTP (computer to plate) : 300 feuilles de gâche max au lieu de 600.
- Trouver des solutions alternatives à l'impression et l'envoi systématiques : diffusion limitée au public ciblé ou à la demande, etc.
- Mieux orienter ses choix de conception : choisir un grammage adéquat et le bon format. Cela permet de limiter les chutes de papier, les quantités de déchets, les consommations et le transport de matière. La



logistique est optimisée et les impacts environnementaux réduits.

- Enfin XXX dispose des forces créatrices et de l'expérience nécessaire pour innover (cartes de visites, supports des publications, etc.)

Eco-conception : permet de réduire l'impact négatif sur l'environnement tout au long du cycle de vie du produit ou du service. Sans danger pour la santé et à qualité de service rendue au moins égale, les produits et services doivent donc par exemple nécessiter moins d'énergie pour être produits (extraction de matières premières, transformation, transport), limiter le suremballages, avoir une durée de vie élevée, et pouvoir être réparé / réutilisé / recyclé en fin de vie.

Eco-mobilité : Promouvoir les alternatives à l'auto-solisme (seul dans sa voiture...), revient à privilégier l'usage de mode de transports moins polluants, moins dangereux et moins émetteur de GES que la voiture (et les camions).

- **Pourquoi l'éco-mobilité ?** : 25% des émissions de Gaz à effets de Serres proviennent des transports de marchandises et des déplacements de personnes. Le secteur des transports représente 25 % de la consommation mondiale d'énergie commerciale et utilise la moitié du pétrole produit dans le monde. La consommation annuelle d'essence par les automobiles rapportée au nombre d'habitants reflète une grande disparité entre riches et pauvres. Elle est de 31 litres en Afrique subsaharienne, 50 litres en Asie, 427 litres en Europe occidentale et 1637 litres en Amérique du Nord !

En France, c'est le secteur des transports qui est le principal responsable de la pollution de l'air.

Les bureaux sont parmi les plus gourmands en consommation d'énergie : 180 kWh/m².

- **Pour les trajets courts** : En moyenne, une voiture qui démarre à froid, consomme 20 l au 100 lors du 1er kilomètre. En France 30% des déplacements correspondent à des trajets domiciles travail dont les $\frac{3}{4}$ se font en voiture, avec un taux de remplissage proche de 1.

Eco-organismes : les fabricants se sont organisé pour gérer les produits



en fin de vie, le plus souvent collectivement, au travers des éco-organismes ou structures assumant la responsabilité financière et /ou organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie. Ces éco-organismes gèrent l'argent public des éco-contributions, le perçoivent auprès des industriels et le redistribuent vers les collectivités. Les modalités d'agrément des Eco-organismes sont fixées par un arrêté du 23 novembre 2005.

Ecotaxe : taxe frappant un produit mis à la consommation, en raison de ses nuisances écologiques. Instrument fiscal dont l'objectif est d'inciter les consommateurs à choisir les produits recyclables et réutilisables, moins polluants. Pour beaucoup la taxation est plus efficace que la réglementation : elle incite les acteurs dont les coûts de dépollution sont faibles à aller au-delà de la norme.

Ecotourisme: forme de voyage responsable dans les espaces naturels, protégés ou non, qui contribue à la protection de l'environnement et au bien être des populations locales.

Efficacité énergétique : efficacité rationnelle et judicieuse des ressources énergétiques dans une perspective de développement durable. Elle vise à réduire les pertes par rapport à la ressource utilisée.

Empreinte écologique : surface de terre et d'eau biologiquement productive qui est nécessaire pour produire les ressources consommées et assimiler les déchets générés par une population donnée.

Encre végétale : Avoir recours à des encres à base d'huile « végétale », laisserait penser que le végétal amène au naturel et donc au propre. De fait, en substituant des composés végétaux – donc renouvelables – aux habituels dérivés du pétrole – ressource épuisable par excellence – les encres végétales marquent un point. Les pigments et la majorité des additifs ne sont eux, pas issus de ressources renouvelables. De ce fait, le contenu de matières premières renouvelables dans les encres offset feuille est en moyenne de 65%.

Sont-elles moins polluantes pour autant ? **Tout dépend des conditions dans lesquelles les végétaux sont cultivés** – colza en Europe, soja aux Etats-Unis, hu-



ile de lin ailleurs –. Car leur production peut rejeter des nitrates, polluer les cours d'eau et nappes phréatiques, contribuer à l'effet de serre. Ces plantes peuvent, en outre, entrer en concurrence avec des cultures alimentaires (voir la précipitation survenues lors de la culture des agro carburants).

Plus on produit de colza, plus on produit également du tourteau. Une graine contient en effet 40% d'huile et 60% de tourteau. Or, le tourteau sert à nourrir les animaux d'élevages (vaches, porc, volaille...) et donc à nourrir les hommes... Et quand on produit plus de tourteaux chez nous, on en importe moins (du tourteau de soja le plus souvent) des USA.

Pour avancer et trancher, **la seule solution consiste à remonter complètement la chaîne de fabrication des encres** et à identifier précisément leur provenance et composition, **sachant que la plupart de l'huile de soja provient de plants génétiquement modifiés (OGM)**...

Energie finale : Energie directement utilisable par le consommateur.

Exemple : l'électricité fournie par une prise électrique.

Energie primaire : énergie présente dans les ressources naturelles (charbon, pétrole brut, rayonnement solaire, uranium) avant tout processus anthropique de conversion ou de transformation.

Energie renouvelable (EnR) : les EnR utilisent des sources inépuisables d'énergie d'origine naturelle (rayonnement solaire, vents, etc.) et s'opposent ainsi aux stocks épuisables des énergies fossiles.

Eutrophisation : enrichissement des cours d'eau et plans d'eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. La prolifération des végétaux engendre un appauvrissement de la biodiversité animale et végétale et une perturbation notamment des loisirs et de l'alimentation en eau potable.

Gouvernance (bonne) : mode qui alloue et gère les ressources de façon à résoudre les problèmes collectifs : elle se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité. Une bonne gouvernance veille à ce que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décision relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement.



Haute Qualité Environnementale (HQE) : La qualité environnementale d'un bâtiment est son aptitude à préserver les ressources naturelles et à satisfaire aux exigences de confort, de santé et de qualité de vie des occupants. La démarche est structurée autour de 14 cibles, auxquelles une quinzième « biodiversité » à été plus récemment rajoutée.

Imprim'Vert : Ce label a été créé en 1998 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre. En charge de la gestion d'Imprim'Vert® au niveau national, le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), propriétaire de la marque, en garantit l'harmonisation et l'accessibilité.

- Pour obtenir ce label, les imprimeurs doivent s'engager à respecter 3 critères :

- une bonne gestion des déchets dangereux (cartouches d'encre, chiffons souillés, solvants, etc.)
- la sécurisation du stockage des liquides dangereux pour éviter les accidents et les risques de pollution
- la non-utilisation de produits « toxiques »

Par ailleurs, l'entreprise doit s'engager à sensibiliser sa clientèle, au-delà de l'information simple sur l'obtention du label, par exemple sur le choix du papier ou les modes d'impression (recto-verso, grammages, ...).

Le label Imprim'Vert porte ainsi uniquement sur le volet environnemental du développement durable et principalement sur la gestion des déchets.

Attribution/Contrôle : Le label est attribué par un Comité d'attribution suite à la visite sur site d'un « référent Imprim'Vert » et la présentation d'un dossier de demande d'attribution. Le label est valable pour une année civile (la date est indiqué sur le label) et l'imprimeur devra fournir chaque année des documents justificatifs ; une visite sur le site a lieu tous les trois ans, attribuant un millésime qui dynamise la démarche de suivi et d'amélioration continue.

Indicateur (qualités d'un):

- **Accessibilité** : calculable assez rapidement à un coût acceptable



- **Fidélité** : constant
- **Objectivité** : calculable sans ambiguïté
- **Pertinence**
- **Précision** : marge d'erreur acceptable
- **Sensibilité** : variation significatives pour des variations assez faibles
- **Univocité** : variation de l'indicateur de façon monotone par rapport au phénomène décrit pour pouvoir interpréter ses variations sans équivoques

Maitrise de l'énergie : méthode de planification énergétique à long terme appliquée par les autorités gouvernementales, par les gestionnaires de l'énergie, par les producteurs, par les consommateurs, dont les principaux objectifs sont :

- Sécurité des approvisionnements
- Diversification des sources d'énergie
- Optimisation de toutes les étapes allant de la production à l'utilisation et ce en considérant les paramètres sociaux, économiques et environnementaux

Négawatts : (ou comment mieux consommer au lieu de produire plus...). Les négawatts sont les watts qui ne sont pas consommés (réduction à la source).

- **la sobriété énergétique**, qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus. Avant d'installer des dispositifs de régulation et des appareils économes, sensibiliser aux comportements moins énergivores permettra de faire de substantielles économies d'énergie (10, 20 voir 30% dans certains des cas !)
- **l'efficacité énergétique**, qui permet de réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné (changer sa chaudière par exemple)
- **les énergies renouvelables** (solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire –ECS–, la biomasse et la géothermie pour le chauffage, le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité, etc.)



Norme : spécification technique approuvée par un organisme reconnu à activité normative pour application répétée ou continue, et dont l'observation n'est pas obligatoire. Document établi par consensus qui fournit des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné.

Paradigme : trame théorique et hypothèses sur lesquelles repose toute science, et qui gouvernent la façon dont le scientifique pense et interprète les résultats de ses expériences, qui organise une partie du champ du savoir servant de contrainte et de stimulant.

Partie intéressée : ensemble des agents qui affectent l'activité économique de l'entreprise (actionnaires, collaborateurs, clients, fournisseurs, concurrents, collectivités, institutionnels, etc.). C'est un appel à la prise en compte des acteurs dans et autour de l'entreprise afin de réaliser au mieux les arbitrages entre les intérêts de chacune de ces catégories. Cela revient à considérer ses relations avec les PP de manière plus large qu'avec une vision néo-classique qui n'entendait par parties prenantes que les relations avec les actionnaires

Pensée systémique : mode de réflexion qui consiste à découvrir, à maîtriser et à accepter les principes généraux d'un système, de manière à surmonter les échecs par rapport à des objectifs complexes.

Pollution : toute intervention de l'homme dans les équilibres naturels par la mise en circulation de substances toxiques, nuisibles ou encombrantes, qui troublent ou empêchent l'évolution naturelle du milieu.

Introduction directe ou indirecte, par l'activité humaine, de substances, de vibrations, de chaleur ou de bruit dans l'air l'eau ou le sol, susceptibles de porter atteinte à la santé humaine ou à la qualité de l'environnement, d'entraîner des dégradations de biens matériels, une détérioration ou une entrave à l'agrément de l'environnement ou à d'autres utilisations légitimes de ce dernier.

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) : RSE : « C'est assurer la pérennité économique de ma structure en réduisant puis en élimi-



nant les impacts négatifs sur les hommes et l'environnement ». La RSE est « un élargissement de la réflexion et du périmètre d'actions en interne comme à l'externe, avec d'autres acteurs que les acteurs traditionnels et avec une vision moyen-long terme » ; elle revient à se demander quelle est la contribution de l'organisation pour un développement durable »

Les idées fortes :

- C'est avant tout faire preuve de **bon sens**
- **Respecter la réglementation** en vigueur
- **Comprendre l'histoire des choses**, de la conception à la fin de vie des produits et services
- « **Faire mieux avec moins** », c'est-à-dire passer d'une logique linéaire à un système circulaire (comment réutiliser, réparer, recycler, comment limiter les gaspillages, etc.)
- **Pensez à long terme** : un bâtiment bien isolé revient moins cher, tout comme louer plutôt que d'acheter dans certains cas
- « **Pour maîtriser, il faut commencer par mesurer** » (**sa consommation d'eau, d'énergie, ses accidents de travail, etc.**)

Société civile : ensemble des individus et des groupes, organisés ou non, qui agissent de manière concertée dans les domaines social, politique et économique, et auxquels s'appliquent des règles et des lois formelles ou informelles.

Système de management : ensemble des éléments et processus corrélées et interactifs permettant d'organiser et de gérer l'entreprise de manière cohérente et efficace et d'atteindre ses objectifs. Ses principales composantes sont :

- La vision et les valeurs qui déterminent le choix des principes généraux de management et des règles de déontologie qui en découlent
- Les stratégies et la politique générale (orientations et intentions) résultantes
- Les objectifs résultants de cette politique, planifiés et estimés à des étapes déterminées



Exemples : SM de la qualité ISO 9000 et SM de l'environnement ISO 14000 ou encore plus récemment ISO 26000 pour la RSE.

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes. Cette taxe frappe la mise en décharge de déchets ménagers, le stockage et l'élimination de déchets industriels spéciaux, la consommation d'huiles, la pollution industrielle de l'air et le bruit généré par le trafic aérien.

Objectif : améliorer l'incitation à la protection de l'environnement, en application du principe de pollueur payeur, et de rompre le lien entre taxation et droit à polluer, par son affectation au budget général de l'Etat. La TGAP est une taxe incitative, dont le niveau induit le comportement recherché dans le domaine de l'environnement mais dont le fruit est consacré à d'autres fins que l'environnement

Transport durable : Un transport durable s'entend d'un système qui permet aux particuliers et aux sociétés de satisfaire leurs principaux besoins d'accès consistante et compatible avec la santé des humains et des écosystèmes, sous le signe de l'équité au coeur des générations et entre celles-ci ; il est abordable, fonctionne efficacement, offre un choix de mode de transport et appuie une économie dynamique ; il limite les émissions et les déchets de manière à ce que ceux-ci ne dépassent pas la capacité de la planète à les absorber , réduit au minimum la consommation de ressources non renouvelables, réutilise et recycle ses composantes, et réduit au minimum le bruit et l'utilisation des terrains.

Valoriser : le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie (seule voie d'élimination pour les emballages).

FICHE 2 : BIEN GERER SES DECHETS

Le Fil rouge : la stratégie des « 3 R »

Le **recyclage** consiste à réutiliser, tout ou partie, des matériaux issus de produits en fin de vie.

Réintroduire ces matériaux dans un cycle de production, recycler, est la dernière étape de la stratégie des « 3 R » : Réduire, Réutiliser et Recycler.

Aujourd'hui, une certaine forme d'écologie industrielle modifie les pratiques de management environnemental, et vise à ce que les déchets des uns servent de matières premières aux autres.

1. **Je réduis à la source** : en évitant d'acheter du jetable, en évitant les achats de produits low-coasts qui ont une courte durée de vie, en achetant/ utilisant les bonnes quantités, en prévoyant la reprise des surplus
2. **Je ré-utilise** : quand j'achète ou avant de jeter, je me demande si je ne peux pas réutiliser le produit (l'exemple des feuille de brouillon, mais des sièges de cinéma peuvent très bien convenir à une brasserie...).
3. **Je répare** : il suffit parfois d'un peu d'ingéniosité pour réparer une pièce plutôt de racheter (même si les réparateurs tardent à revenir sur les places de nos villes). Certaines initiatives locales laissent à penser que la tendance pourrait s'inverser.
4. **Je valorise** : je m'assure que mon déchet est devenu une ressource et qu'il ne terminera pas au fond d'un trou (décharge ou centre de stockage de déchets ultimes) ou dans un four (Incinérateur).

Quelques définitions

- **Valorisation** : le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie (seule voie d'élimination pour les emballages).
- **Elimination** : Ensemble des opérations de collecte, transport, regroupement, tri, valorisation, traitement, stockage des déchets ultimes.
- **Traitement** : réduction dans des conditions contrôlées du potentiel polluant initial des déchets et / ou du flux de déchets à mettre en décharge.



Optimiser la gestion de ses déchets en 6 étapes

1. Réduire la production de déchets

Bien éliminer les déchets, c'est bien. Accroître leur valorisation par le recyclage, le compostage ou le réemploi, c'est mieux. Et **réduire à la source** les quantités de déchets produites, c'est encore mieux ! Cette démarche s'appuie sur une révision des pratiques d'achats en **réduisant et abandonnant à chaque fois que cela est possible les produits jetables, les suremballages et portions individuelles.**

2. Identifier son gisement

Connaître sa production de déchets :

Quelle nature : cartons, métal, dangereux ou pas ?

Quelles quantités (en volumes et ou en poids en fonction du type de déchets) ?

3. Déterminer les filières de valorisation et identifier ses partenaires

Quels services de collecte des déchets propose la **collectivité** (Mairie, Syndicat intercommunal...) Questions à poser : les fréquences de passage, les services aux professionnels existants au niveau de la déchèterie, l'endroit où la collecte doit, etc.

Contactez la Chambre de Commerce et la Chambre des métiers pour les opérations spécifiques.

Quels services proposent les **prestataires privés** de collecte des déchets ?
Quels matériels peuvent-ils mettre à votre disposition : bacs, bennes, compacteurs, écobox, etc. ?

4. Concevoir, aménager ou adapter la zone unique de dépôt et de collecte des déchets

Une bonne gestion des déchets implique la création ou l'amélioration d'une zone spécialement dédiée (aire ou local). Pour être fonctionnelle, elle doit respecter plusieurs critères :

Principes d'aménagement et de fonctionnement de la zone ou du local



dédié à la gestion des déchets :

- localisation à l'interface entre l'intérieur et l'extérieur de la propriété (la plupart des collecteurs ne rentrent pas)
- soigner l'esthétique et l'intégration visuelle (discrétion et sécurité...)
- prévoir un point d'eau pour le nettoyage et le lavage des mains des utilisateurs, éventuellement
- disposer des lotions antiseptiques sans rinçage
- prévoir un siphon de sol raccordé au réseau de collecte des eaux usées
- sol : imperméable
- ajuster le plan de masse aux équipements de collecte (consulter le collecteur)
- se donner la possibilité d'évoluer : comment la zone devrait elle évoluer si les équipements
- de collecte changeaient ou si l'activité augmentait ?

5. Installer les équipements de collecte séparative

Pour les déchets banals, tous les équipements doivent être installés au même endroit. Les conteneurs de tri ne doivent pas être plus éloignés que ceux dédiés aux déchets non valorisables. Tous les points de regroupement à l'intérieur du site sont à supprimer

Implanter des équipements de tri sur chaque point de production de déchets

Mettre des poubelles de tri à l'intérieur et choisir les matériels avec le personnel concerné

6. Informer et impliquer toutes les parties prenantes et intéressées

Créer une signalétique et utiliser des outils d'information visuelle (sacs et poubelles de couleur, affichettes et pictogrammes, autocollants, guide de tri...).

Responsabiliser dans la mesure

Permettre à chacun de proposer des améliorations



Agir en fonction de l'activité :

Commerce boutique vente de produit

- Je **négoce avec mes fournisseurs** la reprise systématique des **palettes**
- Je **trie les déchets d'emballage** issus du déconditionnement des livraisons et les insère dans le système de collecte sélective du site ou de l'établissement.
- Je **plie les cartons pour limiter le volume** ou je m'équipe d'un **compacteur**.
- Si je vends des piles, je **propose aux clients de récupérer leurs piles usagées** (obligation réglementaire) et les confie à un éco-organisme (voir fiche réglementation).
- **Plutôt que de jeter**, j'oriente les invendus vers des filières de valorisation ou de réemploi.

Accueil

- Je **récupère les piles** des clients grâce à un petit récipient visible et j'oriente les piles usagées vers une filière agréée : déchetterie, revendeur, éco-organisme de collecte (contacter Screlec et leur Batribox).
- Je **retourne les cartouches d'impression au fournisseur** ou les oriente vers une filière de traitement adaptée : déchetterie, collecteur, éco-organisme.
- Je récupère les journaux, les brochures touristiques et commerciales mis à la disposition des clients et je les oriente vers les filières de recyclage (voir liste des éco-organisme dans la fiche réglementation).
- Je jette les **documents, papiers et cartons** dans les poubelles dédiées au tri.
- A la pause café, ma tasse réutilisable et lavable m'évite de jeter des gobelets à usage unique.
- Quand je bois pendant la journée, **l'eau du robinet** m'évite de produire des déchets (même si leur taux de recyclage est actuellement de 50%, les bouteilles plastiques proviennent de ressources fossiles). C'est bon pour ma santé (attention, à vérifier dans les régions où l'aluminium est utilisé pour rendre l'eau claire et dans celle où les pesticides et nitrates sont en



quantité trop importantes) et celle de la planète aussi.

Administration

- J'organise et je généralise la récupération des papiers imprimés d'un seul côté (à récupérer comme brouillon, voire à façonner des blocs).
- Je distingue les bannettes de récupération pour le brouillon et je réfléchis aux emplacements les plus pertinents (haut d'escalier, à côté de l'imprimante, du photocopieur, etc.)
- Je configure automatiquement mon imprimante pour qu'elle imprime recto-verso et en noir et blanc.
- J'utilise du papier recyclé, issu de forêts bien gérées (voir fiche éco communication) ou de sources mixtes, c'est-à-dire en partie recyclé et en partie éco labellisé (PEFC ou FSC).
- Je vérifie que le grammage du papier est adapté à mon utilisation : passer de 90 à 70 permet de réaliser 20% d'économie de matière.
- Toutes les imprimantes permettent d'utiliser ces papiers mais il faut parfois les régler à cet égard : si problème ne pas hésiter à faire intervenir la maintenance.
- J'élimine les papiers et documents collectés dans les poubelles de tri sélectif.
- Je ne jette pas les cartouches d'imprimante et le toner dans la poubelle.
- Les équipements bureautiques hors d'usage doivent être éliminés dans des filières adaptées (voir fiche réglementation DEEE).
- Je privilégie les tasses et verres aux gobelets pour me désaltérer.
- Je privilégie les fontaines à eau branchées sur le réseau aux bonbonnes qui génèrent des km inutiles.

Bar et restauration en salle

- J'achète et je vends en priorité des boissons en bouteilles consignées ou vendues en fûts sous pression.
- J'identifie mes déchets : métal, verre, carton, papier, plastiques, huiles alimentaires...JE sollicite ma collectivité et les chambres consulaires pour trouver l'information et les équipements.
- Pour la vente à emporter, si les clients peuvent consommer sur place,



je propose le tri aux clients (les bouteilles et canettes sont facilement recyclables).

- Je réduis l'utilisation des conditionnements individuels (sucriers à bec verseur, lait en pot, beurre en beurrier, confiture en ravier, céréales en vrac...).
- Je choisis des produits dont l'emballage est recyclable.
- Je récupère les huiles de friture et les oriente vers une filière de valorisation.

Cuisine / Economat

- J'imprime un minimum de documents et je favorise la **communication électronique** avec les fournisseurs.
- **Je favorise les fournisseurs** qui reprennent certains emballages. J'invite les autres à le faire en les invitant à signer une charte dans laquelle j'ai formalisé les engagements de ma « politique d'achats responsables ». Ils sont impliqués et valorisés et deviendront force de propositions pour réduire leurs emballages, optimiser la logistique de livraison, etc.
- Je plie les cartons pour **réduire l'encombrement** et le volume des déchets.
- **Je trie les déchets recyclables** selon les catégories de la collecte sélective mise en place dans l'établissement.
- J'identifie les **déchets qui peuvent avoir une valeur marchande** (sciure, ferraille, etc.). Je me rapproche des associations locales pour identifier les bonnes pratiques (penser aux associations de commerçants ou de zones d'activités)
- Je préfère les **bouteilles consignées** et j'organise le stockage des bouteilles vides en verre consignées.
- Je **réutilise** certains emballages pour les besoins internes.
- Je **réduis l'utilisation de produits en conditionnement individuel** pour produire moins de déchets d'emballages.
- Je favorise l'achat de produits en gros conditionnement.
- Je préfère les produits réutilisables aux jetables.



Produits alimentaires

- En phase de préparation, **je sépare les déchets fermentescibles** pour les composter.
- **Je trie les emballages recyclables** pour les faire recycler.
- **Je collecte les huiles de friture usagées** pour les éliminer via une filière adaptée.
- J'appelle le vidangeur très régulièrement pour nettoyer le bac à graisse.
- J'utilise du **savon en distributeur** et des sèche-mains à air pulsé pour réduire les déchets.
- Je plie les cartons lors du déconditionnement des livraisons.
- Je réutilise certains emballages une fois nettoyés pour un nouvel usage.
- Je réduis l'utilisation d'huiles de friture **en adaptant mon menu**.

Hébergement

- J'installe dans les chambres ou les appartements des poubelles permettant le tri par le client, en fournissant des supports indiquant les consignes de tri.
- Je mets à disposition des clients des verres à dents ou **des verres non jetables**.
- Si mes équipements de travail nécessitent des piles, je choisis des **piles rechargeables**.
- Je jette les déchets du service dans les poubelles de tri sélectif.
- En collaboration avec les femmes de chambre :
 - j'installe sur les chariots des sacs poubelles de couleur ou des bacs pour récupérer les déchets recyclables triés par les clients.
 - j'instaure la récupération systématique de cintres pour qu'ils soient réutilisés et non jetés.
 - je récupère les emballages des produits d'entretien afin de les valoriser.

Séminaires / conférences

- **J'informe les prospects et organisateurs** des dispositions prises dans mon établissement concernant le tri des déchets recyclables.
- Sur place, dans les salles et espaces d'exposition, **j'organise**



l'information sur les consignes de tri correspondant aux modalités de la collecte sélective mise en place.

- Je propose des **chevalets réutilisables** pour présenter les noms des conférenciers ou des participants aux réunions.
- J'organise la **récupération des badges** en fin de journée ou d'événement.
- J'organise la **récupération des feuilles de papier** éventuellement laissées.
- A mes clients et aux visiteurs, je propose de **véritables tasses et verres lavables** plutôt que des objets à usage unique jetables. A la rigueur, les gobelets jetables sont en matières biodégradables : carton, amidon (attention dans ce cas à vérifier la provenance géographique et la présence de maïs OGM)
- A mon bureau, j'utilise de la **vaisselle lavable et réutilisable** : le jetable produit trop de déchets et gaspille les ressources naturelles.
- Je **propose des boissons en bouteilles consignées** ou toute solution évitant la production de déchets d'emballage (**eau en carafe**).
- **J'évite les produits en conditionnement individuel** pour les pauses et collations.

FICHE 3 : ECONOMISER L'ENERGIE

Maitrise de l'énergie : quelques chiffres, quelques gestes

Les bureaux sont parmi les plus gourmands en consommation d'énergie : 180 kWh/m² pour le chauffage et 110 kWh/m² pour l'électricité (éclairage et bureautique notamment).

- Une lampe fluo compacte dure 5 fois plus longtemps et consomme 8 fois moins d'énergie. Mais privilégiez les emballages faisant apparaître le marquage CE.
- Éteindre son ordinateur, car les veilles consomment de l'énergie. : en France on estime qu'une tranche de centrale nucléaire ne fonctionne que pour les appareils en veille.
- **Éteindre** les lumières en quittant son bureau.
- En dépoussiérant vos ampoules, vous améliorez jusqu'à 40 % leur flux lumineux
- J'utilise au maximum la lumière naturelle en plaçant près des fenêtres mon plan de travail (bureau, atelier...).

En France les réfrigérateurs et congélateurs consomment chaque année 2 fois plus d'électricité que l'ensemble du réseau TGV.

- Pensez à dégivrer vos appareils complètement tous les 3 mois : quelques millimètres de glace suffisent à augmenter votre consommation
- Une seule lampe halogène consomme autant d'énergie que deux lave-linge

Dans les locaux à usage d'habitation, les limites supérieures de température de chauffage sont, en dehors des périodes d'inhabitation, fixées en moyenne à 19°C. (code de la construction, article 131 – 20).

- Un système de régulation individuelle de chauffage convenablement installé permet une **économie de 25%** par rapport à un chauffage non régulé.
- En programmant le chauffage avec des thermostats Automatiques Programmables (TAP), vous maîtriser parfaitement le confort de votre vie quotidienne et vous réalisez de substantielles économies. (Association Confort Régulation ou DOMERGIE)



En France on estime que le chauffage est à l'origine de 15% des émissions de gaz à effets de serre.

- Baisser la température de 1°C permet de faire une économie de 7 % sur sa facture.
- L'achat d'un insert, d'un poêle à granulés (sciure compactée) ou d'une chaudière est généralement amorti dès la troisième année.
- Si je me chauffe au bois je dois bannir l'utilisation de bois vert ou humide : les appareils risquent de s'encrasser, des substances polluantes se dégagent et il fournit deux fois d'énergie que du bois sec.

Le fil rouge : la démarche Négawatts (ou comment mieux consommer au lieu de produire plus...)

- 1. La sobriété énergétique**, qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus. Avant d'installer des dispositifs de régulation et des appareils économes, sensibiliser aux comportements permettra de faire des économies d'énergie (10, 20 voir 30% dans certains des cas !).
- 2. L'efficacité énergétique**, qui permet de réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné (changer sa chaudière par exemple)
- 3. Les énergies renouvelables** (solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire –ECS–, la biomasse et la géothermie pour le chauffage, le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité, etc.)

Eclairer sans gaspiller

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ! Des solutions techniques évitent aujourd'hui d'éclairer des zones inoccupées tandis que les technologies d'éclairages disponibles sont d'une meilleure efficacité énergétique que les toutes premières ampoules à incandescence.

Automatismes

Les automatismes disponibles aujourd'hui permettent de limiter l'éclairage au strict nécessaire :

- **détecteurs de présence** : locaux techniques, couloirs, réserves, allées peu fréquentées...



- **minuteries**
- **Horloges et cellules photosensibles** pour les façades, enseignes, jardins...
- éclairage variable (gradation) complémentaire à l'intensité de la lumière du jour ou déclenché par détecteurs de présence.
- des cartes coupe-courant dans les chambres des hôtels :
 - L'hôtel Nikko a mesuré une économie d'électricité de 0,30 € par nuitée grâce aux serrures à cartes. A 21 € par unité, l'investissement a été rentabilisé en 70 jours.
 - En couplant détecteurs de présence et serrures à carte, la consommation des étages au Benjamin Hotel de Manhattan a diminué de 20 %.

Eclairages économes

Les éclairages à **fluorescence** sont quatre fois moins consommateurs d'énergie à puissance lumineuse égale.

Les ampoules **fluocompactes** sont aujourd'hui disponibles sur le marché dans une large gamme de formes et de tailles. Elles sont exploitables en décoration et dans la plupart des luminaires (y compris les lustres et les lampes de chevet ou les appliques murales), d'autant que les températures de rendu de couleur sont plus chaudes et que la durée de montée en puissance est désormais très brève. Pour économiser de l'énergie, le projet comportera donc un maximum de :

- lampes fluo-compactes
- tubes haut rendement à ballast électronique (T5)
- lampes à iodure métallique ou à vapeur de sodium (éclairages extérieurs forte puissance).

Les LEDS

Les diodes électroluminescentes (LEDS) sont des sources d'éclairage de technologie plus récente et parmi les plus économes en énergie. Les blocs d'éclairage de secours qui en sont équipés sont 10 fois plus économes que les blocs traditionnels dotés d'ampoules à incandescence. Les LEDS sont maintenant courantes pour les balisages extérieurs. Les applications



d'éclairage intérieur se multiplient également grâce à des puissances lumineuses maintenant suffisantes avec cette technologie (appliques, ampoules à LEDS...)

Les avantages des ampoules fluocompactes

- Moins de temps et de frais de maintenance : elles durent au minimum 10 fois plus longtemps.
- Moins de charges d'exploitation : une consommation 3 à 5 fois moins importante, comparée à l'incandescence, à luminosité égale.
- Un faible dégagement de chaleur (moins de besoins de climatisation ou de ventilation).
- Pour éclairer 10 000 h, il faut une seule ampoule fluocompacte et 20 € au total, contre 10 ampoules à incandescence pour 55 €. Les tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, diodes électroluminescentes et appareillages associés deviennent, lorsqu'ils sont hors d'usage, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Ils doivent donc être éliminés selon les filières réglementaires.



Pourquoi l'éco-mobilité (alternatives aux déplacements en voiture ou camions) ?

25% des émissions de Gaz à effets de Serres proviennent des transports de marchandises et des déplacements de personnes. Le secteur des transports représente 25 % de la consommation mondiale d'énergie commerciale et utilise la moitié du pétrole produit dans le monde. La consommation annuelle d'essence par les automobiles rapportée au nombre d'habitants reflète une grande disparité entre riches et pauvres. Elle est de 31 litres en Afrique subsaharienne, 50 litres en Asie, 427 litres en Europe occidentale et 1637 litres en Amérique du Nord !

En France, c'est le secteur des transports qui est le principal responsable de la pollution de l'air :

- Les bureaux sont parmi les plus gourmands en consommation d'énergie: 180 kWh/m²
- Je fais contrôler régulièrement ma voiture ou ma moto, notamment le filtre à air et le pot d'échappement. Une voiture bien réglée représente 20 % de pollution en moins et 10 % de carburant économisé.

Pour les trajets courts voire les livraisons

En moyenne, une voiture qui démarre à froid, consomme 20 l au 100 lors du 1er kilomètre.

En France 30% des déplacements correspondent à des trajets domicile travail dont les $\frac{3}{4}$ se font en voiture, avec un taux de remplissage proche de 1.

Promouvoir les alternatives à l'auto-solisme (seul dans sa voiture...) :

- Avoir recours dans certaines villes aux proxi-pousses
- Par l'encouragement en priorité de l'usage de modes de déplacement doux (marche, rollers, trottinettes, vélos) ; Si j'encourage mes collaborateurs à utiliser des vélos, je dois prévoir un garage ou un emplacement pour qu'ils puissent les ranger en toute sécurité. Prévoir également des douches pour les collaborateurs qui utilisent le vélo
- par l'utilisation de véhicules motorisés, mais dans ce cas ne pas hésiter



à investir :

- dans des voitures ou **voiturettes électriques ou hybrides**
- des **segway**, moyen de transport, pour une personne électrique et auto-équilibré
- par un mode plus alternatif en ayant recours à des triporteurs dont certains sont à assistance électrique. Ils permettent de transporter du matériel tout en diminuant les temps de trajet parcourus à pied ;

Supprimer les trajets inutiles

Privilégier les visioconférences aux déplacements, c'est aussi du temps gagné et de la fatigue en moins.

Regrouper ses rendez vous professionnels afin de limiter les déplacements inutiles

Se former à l'éco-conduite

L'empreinte écologique moyenne d'un français est de 4,9 hectares par an: à kilométrage égale une conduite souple permet de réduire son empreinte écologique de 0,38 ha (soit 22%).

- Proposer aux conducteurs une formation à l'éco-conduite ; Style de conduite basé sur une sollicitation modérée du véhicule, l'éco-conduite permet de réduire jusqu'à 10 % de la consommation d'un véhicule.

Acheminer les collaborateurs sur leur lieu de travail

Pour les trajets domicile-travail des salariés, l'entreprise, en fonction de sa taille, peut avoir intérêt à mettre en place des mesures spécifiques :

- Recruter du personnel résidant à proximité
- Mettre en place une gestion des stationnements en concertation avec l'ensemble des collaborateurs dissuadant le recours à la voiture individuelle et encourageant les modes doux (parc à vélos le plus proche de l'entrée, mise à disposition, achat groupé, accord avec un loueur de vélo...)

Exemple :

- parking gratuit ou à tarif réduit si covoiturage ou inter-modalité
- participation à l'achat de vélo à assistance électrique



- ou à l'achat des équipements nécessaires pour la pratique du vélo : antivols, casques, pompes à vélos, porte-bébé...
- des tandems très utiles pour faire circuler les non ou mal voyants et créer une cohésion d'équipes
- Encourager les transports alternatifs: ramassage collectif d'entreprises, transports en commun (participation aux abonnements des salariés)

ANNEXE 4 : Le développement durable et la RSE en détails

Il y a bientôt vingt ans de cela, lors du Sommet de Rio, les Nations Unies adoptaient une déclaration qui faisait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement et du développement. Il s'agissait de mettre en œuvre un concept alors récent: le «Développement Durable». Aujourd'hui, à l'aune du Sommet Rio + 20 de juin 2012, l'heure est au bilan. Si de nombreux concepts se sont développés pendant cette période celui de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** nous intéresse tout spécialement ici, et plus particulièrement son lien avec le concept de Développement Durable (DD).

1. Le développement durable

Historiquement, le terme de développement durable apparaît dans les années 70, dans un contexte de crise pétrolière, qui met en avant le fait que le développement matériel ne peut pas être infini, il est limité par le volume de ressources naturelles et l'espace. Ainsi, la première conférence des Nations Unies sur l'environnement a lieu à Stockholm en 1972, et la création du PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) est considérée comme la base du concept de développement durable. Ce dernier est défini dans le rapport Bruntland de 1987 par «**un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité de générations futures à répondre aux leurs**»¹. Au début des années 1990, le concept de développement durable a connu une évolution majeure due à la prise de conscience qu'en plus de la nécessité d'un maintien des conditions écologiques, des conditions sociales influencent l'interaction entre être humain et nature. Cette prise de conscience a débouché sur la demande d'un accomplissement des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cette évolution se concrétise au Sommet de Rio en 1992, par l'adoption du Programme Action 21, concrétisant ce concept de développement durable au niveau local par la mise en place en Europe d'agendas 21 locaux, avec considérations sociales, environnementales et économiques. Mettre en place une démarche de développement durable implique de ce point de vue:

¹ «Notre avenir à tous», Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU



démocratie participative, bonne gouvernance et pérennité des projets.

Pour évoquer l'évolution du concept de développement durable, le terme «soutenable» est parfois employé. Le développement soutenable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que les changements institutionnels sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir.

Le Développement Durable est donc le plus souvent symbolisé sous la forme d'un triptyque (économique, social et environnemental, auquel vient s'ajouter une dimension transversale de bonne gouvernance), qui renvoie à trois types d'enjeux :

- **Besoin** : le développement durable doit permettre de satisfaire sur le long terme les besoins essentiels humains et ainsi protéger l'homme et rétablir les équilibres.
- **Soutenabilité** : l'empreinte des activités humaines ne doit pas dépasser la capacité de charge de la planète.
- **Approche intégrée** : besoin humain et soutenabilité sont conciliés pour que le développement économique ne conduise pas à l'appauvrissement des ressources naturelles et humaines.

Le développement durable repose également sur un certain nombre de **principes, transposables au sein de l'entreprise** :

- Les principes de prévention et de précautions

« Lorsque l'état des connaissances actuelles ne permet pas de prévoir et de connaître toute les éventuelles incidences à long terme, des mesures visant à limiter ou à diminuer les éventuels impacts négatifs sont prises. »

« En cas de dommages graves ou irréversibles l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. » (Nations Unies, Agenda 21, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement)



- Les principes de responsabilité et de transparence

Le développement durable n'est possible que si chacun dans l'entreprise s'interroge sur le sens de ses actes et prend ses responsabilités. Il impose une logique éthique, responsable et communicante dans le respect des règles relatives aux informations diffusées; une communication à égalité dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

- Les principes de solidarité et de participation

Nous sommes tous égaux en droit. Et tous les acteurs de la société doivent être impliqués dans la société, l'entreprise et les processus de décision.

- Le principe d'intégration (transversale) et de bonne gestion

Il impose une démarche globale et exige de prendre simultanément les dimensions économiques, sociales, sociétales et environnementales.

Il vise à économiser les ressources non renouvelables et à utiliser les technologies et techniques « propres » à un coût acceptable.

- Mais avant tout, le principe de respect des lois

« La loi est la base minimum à partir de laquelle une entreprise peut dégager une démarche de développement durable, ne pas respecter la loi impacte fortement sur le principe de responsabilité et de prévention ». Une veille réglementaire clairement prédéfinie et actualisée en permanence répond au principe de respect des lois.

La définition du développement durable au niveau européen reprend la définition traditionnellement retenue, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », faire en sorte que la croissance d'aujourd'hui ne mette pas en danger les possibilités de **croissance des générations futures.**

Le Conseil européen de Göteborg (2001) a adopté la première **stratégie de l'UE en faveur du développement durable (SDD)**. Celle-ci a été complétée en 2002 par une dimension externe adoptée par le Conseil européen



de Barcelone en vue du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002). Pourtant, des tendances non durables touchant le changement climatique, la consommation d'énergie, les menaces pour la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, la pression et le vieillissement démographiques, la gestion des ressources naturelles, la perte de diversité biologique, l'utilisation des sols et les transports, persistent et posent de nouveaux défis. Étant donné que ces tendances s'inscrivent dans l'urgence, il est indispensable d'agir à court terme tout en pensant au long terme. Le principal défi est de **modifier progressivement nos modes de consommation et de production actuels**, qui ne sont pas durables, **ainsi que la d'élaborer les politiques**.

Les principes directeurs de la stratégie sont les suivants ²:

- promotion et protection des droits fondamentaux
- solidarité intra- et intergénérationnelle
- garantie d'une société ouverte et démocratique
- participation des citoyens, des entreprises et des partenaires sociaux
- cohérence et intégration des politiques
- exploitation des meilleures connaissances disponibles
- principes de précaution et du pollueur-payeur

Cette **stratégie de l'UE en faveur du développement durable** était, à l'époque, complémentaire à la stratégie de Lisbonne. Elle se retrouve désormais ancrée dans la **nouvelle stratégie Europe 2020**, de manière plus marquée, avec le triple objectif 20/20/20 :

- Réduire les émissions de l'UE de 20% d'ici 2020
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables
- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020

Concrètement, il y a, au plan européen, une prise de conscience que la sortie de crise actuelle nécessite trois priorités qui doivent se renforcer mutuellement: une croissance intelligente, une croissance durable et une croissance inclusive. Ces trois priorités tendent vers une économie à fort

² « Examen de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable (SDD de l'UE) - Nouvelle stratégie », Conseil de l'Union européenne, juin 2006.



taux d'emplois favorisant la cohésion sociale et territoriale.

2. La responsabilité sociétale des entreprises

Pour mettre en place cette nouvelle « stratégie durable » en Europe, un acteur est particulièrement mis en avant: **l'entreprise**. Face aux crises financière, économique, sociale et environnementale, qui secouent actuellement le modèle européen, l'entreprise a émergé comme un ingrédient indispensable pour relancer la croissance et l'innovation. Ainsi, dans le cadre de nouvelles initiatives pour faire face à la crise, la Commission européenne propose de mettre les **entreprises au cœur du processus d'innovation sociale afin de créer des modèles innovants et porteurs tant en matière de création d'emplois et d'inclusion, que de croissance économique et de préoccupations écologiques**.

Pour cela, il semble nécessaire de remonter aux sources du concept de « **Responsabilité Sociétale des Entreprises** » pour observer le lien existant entre entreprise et développement durable.

Historiquement, le **Global Reporting Initiative (GRI)** de 1997 avait pour mission de développer les directives applicables globalement pour rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales. Sur le plan européen, le coup d'envoi fut donné par Jacques Delors en 1995, à travers un appel à la « responsabilité des entreprises pour lutter contre l'exclusion sociale ». En 2000, **l'ONU lançait le PACTE MONDIAL** dont l'objectif était d'inviter les entreprises à adopter, soutenir et appliquer un ensemble de valeurs fondamentales (droits de l'homme, normes de travail, environnement, etc). Depuis, la RSE est un élément clé de certaines politiques européennes, telles que l'emploi, la croissance économique et la cohésion sociale. En 2001, **l'UE a ainsi lancé son livre vert sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)**.

Dans sa communication de 2002, intitulée «La responsabilité sociale des entreprises: une contribution des entreprises au développement durable», la Commission européenne définit la RSE comme un «**concept désignant l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et à leurs rela-**



tions avec les parties prenantes³ . La RSE est ainsi comprise comme la mise en œuvre du concept de développement durable par les entreprises, et ce dans ses quatre dimensions: dimension économique, environnementale, sociale et gouvernance.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un concept clé permettant d'intégrer emploi et diversité dans une même synergie alliant croissance et qualité de l'emploi, tout en tenant compte d'impératifs actuels tel que le **développement durable**. La définition proposée par la Commission européenne permet de déduire neuf critères de base, caractéristiques d'une démarche socialement responsable :

- La RSE doit être adoptée volontairement par l'entreprise
- Les mesures prises par l'entreprise en matière de RSE doivent dépasser les exigences légales et les normes sociales et environnementales, mais ne doivent pas se substituer à la législation en vigueur
- L'entreprise doit intégrer la RSE à son mode de gestion et de management. L'adhésion de la direction est nécessaire afin de pouvoir bénéficier des ressources financières et matérielles permettant l'intégration de la RSE
- La mise en place de la RSE ne peut se faire sans un dialogue avec toutes les parties prenantes, ce qui induit un réel gouvernement d'entreprise
- La RSE ne peut être motivée par la seule recherche de profits économiques
- L'entreprise doit pouvoir s'adapter aux changements et évoluer avec la société
- L'entreprise doit intégrer des préoccupations sociales, autant en interne (politique d'emploi, lutte contre les discriminations, qualité de vie au travail, etc.) que vis-à-vis de l'extérieur
- L'entreprise doit intégrer des préoccupations environnementales. Quelle que soit leur nature, les entreprises agissent sur leur environnement. Dans un souci de protection de la planète, il est de leur devoir de minimiser les effets négatifs de leurs activités

³ Communication de la Commission concernant «la responsabilité sociale des entreprises: Une contribution des entreprises au développement durable», 2 juillet 2002.



- Une politique de RSE doit pouvoir être vérifiée et évaluée (chartes, codes de conduite, labels, ...)

Les conséquences sur la gestion des entreprises sont nombreuses. Une stratégie qui intègre une démarche de développement durable doit permettre :

- **d'anticiper** sur l'avenir
- **d'innover**
- **de connaître et maîtriser** les risques
- **d'économiser**
- de développer sa **performance**
- d'améliorer son **image**
- d'accroître sa **compétitivité**
- de renforcer son **bien-être**

Au niveau européen, à partir de 2008, le nécessaire réajustement des politiques et des réponses apportées par la Commission pour faire face aux différentes crises, s'accompagne également d'une redéfinition stratégique du concept de RSE ⁴. La RSE devient désormais **«la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société»**. Dans cette nouvelle stratégie sur la RSE (2011-2014) ⁵, la Commission soutient que les entreprises doivent avoir **«engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base»**.

Le développement durable est au final une ligne de conduite qu'il faut traduire en actes concrets au sein de l'entreprise. La RSE est alors présentée comme une nouvelle sorte de management, plus complet, car prenant en compte les différents types de relations de l'entreprise avec son environnement général (économique, social, écologique, mais égale-

⁴ Double Communication de la Commission sur l'«Initiative pour l'entrepreneuriat social» et sur la «Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014», 25 octobre 2011.

⁵ Ibid



ment interne). Elle peut ainsi être vue comme une réponse managériale à l'évolution de notre société et de notre environnement, symbolisée par la prédominance du concept de développement durable. En ce sens, les politiques volontaires en faveur de la RSE reviennent, en outre, à **inciter les entreprises à s'adapter à une nouvelle ère.**





Les auteurs remercient toutes les personnes ayant contribué à la réussite du projet PECEID, qu'elles soient entrepreneurs, coaches, accompagnateurs ou partenaires. Merci notamment à la Maison de l'emploi de Marseille d'avoir partagé le travail réalisé avec le cabinet « Cap sur la RSE » dont les fiches pratiques ont contribué à donner du contenu à ce guide. Merci également à Camion production et à la Couveuse Cado. Enfin merci à Jana pour sa présence indispensable tout au long du projet.